

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chaléze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauvonne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilleilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieilleilley : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

Rapport annuel d'accessibilité 2019

Rapporteur : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA), doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de GBM. Le rapport d'accessibilité 2019 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

1. Contexte

Le présent rapport, effectue le bilan des travaux et actions conduits en 2019 sur le territoire de la Ville de Besançon et sur celui de GBM.

Conformément aux prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, il prend en compte chacun des maillons de la chaîne déplacement, soit : la voirie, le transport, les Etablissements Recevant du Public (ERP), ainsi que les Installations Ouvertes au public (IOP). Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments, chaque année plus nombreux, sur la mise en accessibilité des 68 communes de l'agglomération (nombre au 31 décembre 2019, prenant en compte la fusion de Fontain et Arguel en juillet 2019).

L'ordonnance n° 2014-1090 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, et ses différents textes d'application ont créé et encadré le dispositif intitulé Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour le cadre bâti et les Installations Ouvertes au Public (IOP), décliné en Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD'Ad'AP) pour le transport.

GBM, l'ensemble des communes membres, la Ville de Besançon et son CCAS sont entrés, chacun en ce qui le concerne, dans le dispositif et se sont organisés afin de répondre aux prescriptions de la loi.

La mise en accessibilité du cadre de vie est un dossier très complexe qui fait appel à des compétences spécifiques ouvrant sur des solutions fondées sur la transmission de l'expérience et en capacité d'instaurer une véritable accessibilité tournée vers l'usage. L'ensemble des élus, des Directeurs et des techniciens concernés ont donc souhaité s'appuyer, dans le cadre des travaux conduits sur le territoire de la Ville de Besançon, sur l'avis des associations membres de la CIA et sur le groupe d'experts d'usage dans lequel elles sont très actives.

Pour chacun des maillons de la chaîne de déplacement, le présent rapport reprend un bilan finalisé des trois premières années de travaux conduits dans le cadre de l'Ad'AP et du SD'Ad'AP, ces derniers ayant parfois dû un peu d'étendre sur le début de l'année 2019.

Ce rapport est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue. Ont participé à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions.

2. Les travaux conduits en 2019

2.1 La voirie et les espaces publics

2.1.1 La Ville de Besançon

- 18 grands chantiers, détaillés dans le rapport, ont été conduits et finalisés par la Direction Voirie en 2019 (16 en 2018).
- En 2019, 20 places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ont été créées (9 en 2018).
- Une remise à jour de l'arrêté répertoriant les emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite sur la Ville de Besançon est en cours.

2.1.2 Les communes de la GBM

Les travaux conduits sur 19 communes ont été répertoriés sur le rapport 2019 (19 en 2018).

2.2 La mise en accessibilité du territoire dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la Chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville ainsi que sur les communes de la CAGB. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

En 2019, le montant cumulé des travaux conduits par la Direction Grands Travaux s'élève à la somme de 8 762 489 € TTC, tous maîtres d'ouvrage confondus.

2.2.1 Besançon

Les lieux concernés en 2019 sont : place Olof PALME, site de la RHODIA, boulevard Allende et Branly, chemin du château de Vregille, rue de Dole, Hauts de Chazal, rue Bichat, éco-quartier des vaites, rue de l'Amitié et sur tous les lieux accueillants des points d'apport volontaire au centre-Ville. Pour les transports : les travaux de mise en accessibilité des arrêts se sont poursuivis sur la Ville de Besançon et les communes de la CAGB, finalisant ainsi le SD'Ad'AP ratifié par Le Préfet du Doubs. Transport en Commun en Site Propre : dans le cadre de la finition de l'aménagement de la ligne 3+, l'aménagement paysager du parking de l'annexe 2 du stade léo Lagrange a été conduit.

2.2.2 Les Communes du Grand Besançon

La Direction Grands Travaux est intervenue sur plusieurs communes de GBM : à Ecole Valentin (rue de Chatillon), aux abords de la piscine de Chalezeule, à Deluz (port Fluvial), à Devecey (voirie zone Artisanale), à Noironte (centre bourg), Novillars , Pelousey , Pugey (plateau sportif), Serre-les-Sapins (centre bourg), Thisse (route de Marchaux et voirie zone artisanale), Veslmes Essarts (centre bourg).

A noter en 2019, des travaux permettant de rendre la base nautique d'Osselle plus accessible à tous qui se poursuivront.

En 2019, le programme des aménagements cyclables s'est poursuivi également et des voies de déplacements « modes doux », ont vu le jour sur le territoire de la CAGB entre Chalezeule et Chalèze, sur les communes de Champagny-Champvans-Pouilley les Vignes, Montferrand le Château, la Belle Etoile et enfin entre Chemaudin et Vaux.

2.3 Le Transport : Les travaux conduits dans le cadre du SD'Ad'AP (mise en accessibilité des arrêts prioritaires) en 2019

Le montant total des travaux pour rendre accessibles les arrêts prioritaires sur la Ville de Besançon et le territoire de GBM s'élève à 1 781 225, 60€ hors taxe pour un montant prévisionnel de 1 7000 000€.

Il a été décliné comme suit :

en 2019 : 650 436,86 €

en 2018 : 627 605,82 €

en 2017 : 466 713,73€

en 2016 : 36 469,19€

70 arrêts péri-urbains ont été rendus accessibles pour 66 prévus dans le SDAP, plusieurs arrêts ayant été ajoutés au fil du temps en raison de la programmation des travaux en lien avec les communes ce qui a repoussé des travaux jusqu'à l'automne 2019.

Sur la totalité du SDAP

238 arrêts devaient être rendus prioritaires

257 arrêts ont été traités

234 ont été rendus accessibles

12 arrêts ont été rendus praticables

11 arrêts ont été classés en ITA (impossibilité technique avérée).

2.4 Acquisition de matériel roulant aux normes

En 2019, le parc de bus est totalement accessible.

2.5 Le service Ginko Access

En 2019, la fréquentation annuelle s'élève à 34 288 voyages (baisse de 319 voyages par rapport à 2018).

La Commission Ginko Access a répondu favorablement à 63 demandes d'inscriptions (+ 43% par rapport à 2018)

En 2019, 300 usagers différents ont bénéficié de Ginko Access

1400 demandes ont été inscrites sur la liste d'attente ou refusées mettant ainsi en exergue la saturation du service.

A noter que :

- un véhicule supplémentaire en circulation depuis septembre 2019 offre cependant davantage de disponibilités,
- la ré-internalisation de la centrale d'appels depuis août 2019 permet une meilleure optimisation des réservations.

2.6 Les travaux conduits sur le cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont œuvré à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés.

2.6.1 *La Ville de Besançon*

Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 1 073 957, 99€ TTC (opérations réalisées dans le cadre du PPI comprises) pour l'année 2019.

Les travaux ont touché 35 établissements Recevant du Public

2.6.2 *Les ERP du CCAS*

Les travaux préconisés au titre des ERP ayant tous été effectués en 2018 pour rendre ses bâtiments accessibles, le rapport 2019 ne revient pas sur ces derniers.

Pour mémoire cependant, le montant des travaux effectués est le suivant : 41 460 € de travaux touchant les ERP ont été réalisés. A cela s'ajoutent 72 960 € de travaux effectués hors la partie ERP mais destinés à la mise aux normes des établissements, ainsi que 58 000€ de travaux de suppression des marches d'entrée de la Résidence Autonomie des Cèdres et des Lilas.

2.6.3 *Les communes de la CAGB*

5 communes de la CAGB ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

3. Les travaux conduits par la Direction des Espaces Verts sur les Installations ouvertes au Public (IOP)

Ils concernent 7 lieux, pour un montant de 49 705 € TTC.

4. Examen des dossiers relatifs à l'accessibilité

En 2019, 214 dossiers relatifs à l'accessibilité d'un ERP privé ont été déposés en Mairie et examinés en Préfecture.
49 dérogations ont été acceptées (64 en 2018).

5. La sensibilisation du grand public au handicap

Le Service Santé Social et sa Mission Handicap conduisent des actions afin de changer le regard sur le handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

En 2019, la mission a fait évoluer ses sensibilisations en direction des lycéens et collégiens afin de toucher le monde de l'entreprise.

Elle est intervenue sur 12 sites (établissements scolaires et professionnels) 1274 personnes ont été sensibilisées dont les agents de la Citadelle et de Kéolis.

Elle s'est doté d'un outil, le « BUS » qui propose une Ballade dans l'Univers des Sensibilisations.

En 2019, 900 visiteurs ont expérimenté l'outil.

Enfin en 2019, elle a

-organisé une exposition en 34 planches retraçant 10 ans de journées « handi-citoyennes »,

-accueilli dans l'auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional une conférence de Jennifer Fournier, universitaire et auteure, sur le thème du handicap et de la sexualité.

7. Conclusion

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2019 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, à travers les travaux et actions listés, la volonté partagée de répondre aux engagements pris.

Le respect de la mise en accessibilité réglementaire exigée pour ces travaux a pu également être calqué au plus près de l'usage en raison du recours quasi systématique de l'ensemble des Directions et services opérationnel, au Groupe d'Experts d'Usage.

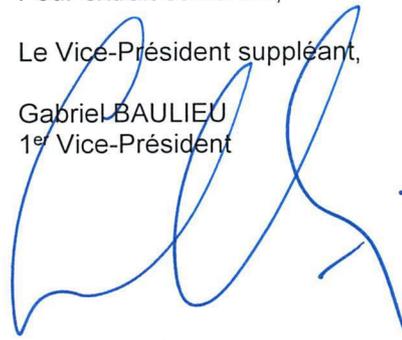
Les associations représentantes des 5 grandes familles de handicap présentes au sein du groupe d'experts d'usage, ont également en 2019, poursuivi leur collaboration avec le Service Santé Social et sa Mission Handicap et sont intervenues également sur les actions de sensibilisations qui seraient très différentes sans leur aide précieuse.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport annuel d'accessibilité 2019.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2019



INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE GENERAL.....	6
2. GBM ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR	22
3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.....	23
4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS.....	24
5. LE STATIONNEMENT	44
6. LES TRANSPORTS.....	46
7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....	56
8. LE LOGEMENT.....	70
9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION	75
10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES.....	86
11. LA SANTE ET L'INNOVATION.....	93
12. LE SPORT.....	99
13. LA CULTURE.....	101
14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP	111
15. CONCLUSION.....	118

INTRODUCTION

Rappel :

L'Ordonnance n°2014 - 1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses textes d'application, ont été promulgués, fin 2014 et début 2015, afin de réactiver une dynamique que la loi dite handicap, du 11 février 2005, avait peiné à insuffler sur l'ensemble du territoire français.

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2014/9/26/2014-1090/jo/texte>

Les Agendas d'Accessibilité Programmée, mesure phare de cette nouvelle législation, ont fait obligation aux gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP), ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de Transport (AOT), de s'engager dans un calendrier précis de réalisation de travaux, variant d'une période de trois ans maximum, à trois périodes de trois ans, pour les patrimoines particulièrement complexes, tels celui de la Ville de Besançon.

En adaptant l'environnement et en se rendant accessible, un territoire fait progresser la qualité de vie de tous ses membres. Cette démarche ne se fait pas seulement au bénéfice des personnes handicapées, mais aussi au bénéfice de tous. En offrant une meilleure qualité d'usage des services et des équipements, elle est de nature à anticiper les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie. En préservant l'autonomie des personnes, elle inscrit dans une stratégie de développement durable, le territoire sur lequel elle s'applique. Enfin, seule sa mise en œuvre permet de garantir une certaine égalité d'accès aux droits pour tous.

Conscients des enjeux véhiculés par ces différents postulats, en parfaite adéquation avec les ambitions politiques portées sur notre territoire, la Ville de Besançon, son CCAS, Grand Besançon Métropole ainsi que l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine, se sont mobilisés, de façon inédite, sur cette question et organisés afin d'être en capacité de répondre, avec la plus grande efficacité possible, aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais une opportunité de poursuivre, dans la méthode, l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

La mise en accessibilité du cadre de vie qui « entend compenser l'écart existant, pour la personne en situation de handicap, entre ses caractéristiques corporelles, ses capacités physiques, mentales et psychiques et les caractéristiques de son environnement » est un chantier vaste et complexe qui fait appel à des compétences spécifiques et inédites ouvrant sur des solutions fondées sur la transmission de l'expérience.

Les travaux doivent, en effet, livrer une accessibilité conforme aux prescriptions réglementaires mais plus encore tournée vers une véritable accessibilité d'usage et des lieux véritablement praticables par tous.

L'ensemble des élus, des Directeurs et des techniciens concernés ont donc souhaité coordonner leurs forces et leurs compétences avec celles des associations membres de la

Commission Intercommunale d'Accessibilité et du groupe d'experts d'usage, émanation de cette instance au sein de laquelle elles sont représentées par un-e ou plusieurs délégués-ées.

Les membres du groupe d'experts d'usage ont acquis cette expérience par la pratique, au contact quotidien de personnes en situation de handicap et de personnes vieillissantes ou parce qu'ils sont également et pour certains d'entre eux, en situation de handicap ou de vieillissement. Ces experts savent ainsi, mieux que quiconque, ce qui doit être mis en œuvre, afin de permettre aux personnes qu'ils représentent, d'accéder à un lieu particulier, de s'y mouvoir et d'utiliser les services mis à leur disposition en toute autonomie.

L'expertise du groupe est donc un outil très précieux, utilisé par les techniciens de la Ville, de GBM et du CCAS mais aussi parfois par les particuliers, dans le cadre des Ad'AP et du Sd'Ad'AP, tout autant que dans le cadre de création ou de rénovation (cadre bâti neuf ou existant) et ce, de plus en plus en amont des projets.

En 2019, hors le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité pilotée par Serge RUTKOWSKI qui en était le Vice-Président, les associations représentant les cinq grandes familles de handicap étaient engagées aux côtés de la Mission Handicap de la Ville de Besançon conduite sous l'égide de Yannick POUJET, l' élu de référence. Comme les années précédentes, elles sont intervenues sur des actions de sensibilisation conduites par cette Mission auprès des jeunes des collègues et lycées.

Ces actions de sensibilisation, seraient très différentes sans leur aide. Elles permettent d'asseoir un changement dans les mentalités. Elles sont un préalable indispensable à tout changement véritable et pérenne.

Le rapport 2019 est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre quelques éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Ce rapport restitue les efforts consentis sur l'année 2019, mais effectue également, le bilan de trois années d'engagement dans la mise en œuvre des Ad'AP et du SD'Ad'AP.

Ce bilan de trois années de travaux de mise en accessibilité du territoire, a fait, en 2019, l'objet d'une conférence de presse, le 28 août et d'un dossier de presse consultable en ligne, qui synthétise et reprend de façon claire l'ensemble des efforts consentis par GBM et la Ville de Besançon, sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement.



Dossier de presse <https://fr.calameo.com/read/000418148b4b8ae4f847e>

Le présent rapport est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue. Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

Seule, la participation de l'ensemble de ces acteurs, rend possible cette restitution des avancées de notre territoire. Qu'ils en soient remerciés !

Enfin, ce rapport annuel 2019, souhaite rendre hommage à M. Jean Jacques DEMONET décédé le 9 juillet 2019, ainsi qu'à son épouse, Colette qui l'a toujours soutenu et accompagné dans tous ses projets, lui permettant de les mener à bien.

M. Jean Jacques DEMONET, fut membre actif au sein des instances nationales et locales de l'association APF, devenue depuis APF France Handicap.

De 1993 à 2014, tant que ses forces le lui ont permis, cet homme de conviction a œuvré, aux côtés des 2-Maires successifs, afin de faire progresser la prise en compte du handicap et l'autonomie des personnes en situation de handicap par la mise en accessibilité progressive de notre territoire.

C'est aujourd'hui à toutes et à tous que profite son engagement sans faille.

Disparition de Jean-Jacques Demonet

Homme de convictions et d'engagements, apprécié de tous, Jean-Jacques Demonet est décédé le 9 juillet dernier dans sa 70^e année. « Il avait la fraternité dans le sang, se souvient Jean-Louis Fousseret. La seule chose qui comptait pour lui, c'était l'humain. »

Après un accident de plongée qui le laisse paraplégique, il se fixe un cap : être utile. Son engagement commence en 1993. Alors qu'il est délégué départemental de l'association des paralysés de France, Robert Schwint le nomme administrateur du CCAS, comme représentant des associations de personnes handicapées.

Il rejoindra l'équipe de Jean-Louis Fousseret et effectuera deux mandats. De 2001 à 2014, en tant que conseiller municipal délégué chargé des actions en faveur des personnes handicapées. À la communauté d'agglomération il sera vice-président compétence Transports, déplacements, accessibilité de 2008 à 2014.

Jusqu'à la fin, il est resté un militant de l'inclusion des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap. Au centre omnisports Pierre Croppet, dont il était le président, ou au conseil d'administration du CCAS. Sa décoration de Chevalier dans l'Ordre national du mérite témoigne de cet engagement au quotidien.

Avec son épouse Colette ils devaient fêter le 14 juillet leurs 50 ans de mariage. Le destin en a décidé autrement. Nos pensées vont aujourd'hui vers elle et tous les siens.



1. CONTEXTE GENERAL

La présence de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. GRAND BESANCON METROPLE



Situation dans le Département du Doubs

Le centre d'affaires de la City à Besançon, siège de Grand Besançon Métropole.

Administration

Région  Bourgogne-Franche-Comté

Département Doubs

Siège La City, 4, rue Gabriel-Plançon à Besançon

Communes 68

Population (voir tableau ci-après)

Superficie 529,6 km²

Par délibération du 28 février 2019, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB, elle-même créée le 1^{er} janvier 2001), en communauté urbaine, dite **Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{ER} juillet 2019.**

En savoir plus : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_gbm_club_plui_051219_cle0579de.pdf

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM), sont situées dans l'est de la France. Elles relèvent du ressort de la Préfecture du département du Doubs et se situent dans le périmètre de la région Bourgogne–Franche-Comté.

Le 1^{er} janvier 2019 est intervenue la fusion des communes de Fontain et Arguel qui constituent depuis la commune de Fontain. GBM fédère alors à cette même date, 68 communes et près de 200 000 habitants, répartis sur une superficie de 529,6 km² soit une densité de 374,3 habitants par km².

En 2019, M. Jean-Louis FOUSSERET, alors Maire de Besançon, préside le Grand Besançon Métropole qui siège sur la **commune de Besançon** et compte 40 différentes compétences listées ci-dessous.

Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...)	Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire	Activités culturelles ou socioculturelles
Activités sportives	Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
Autres	Autres actions environnementales
Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
Constitution de réserves foncières	Contrat local de sécurité transports
Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)	Création, aménagement, entretien de la voirie
Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique	Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
CUCS (contrat urbain de cohésion sociale)	Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat	Établissements scolaires
Gestion d'un centre de secours	Lutte contre les nuisances sonores
NTIC (Internet, câble...)	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Organisation des transports non urbains	Organisation des transports urbains
Parcs de stationnement	Plans de déplacement urbains
PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi)	Politique du logement non social
Politique du logement social	Programme local de l'habitat
Qualité de l'air	Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
Rénovation urbaine (ANRU)	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Schéma de secteur	Tourisme
Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Transports scolaires

1.1.1. Démographie des communes membres de GBM (Source Insee)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Besançon (siège)	115 934 (2017)	Marchaux-Chaufontaine	1 464 (2017)
Amagney	856 (2017)	Mazerolles-le-Salin	200 (2017)
Audeux	433 (2017)	Mérey-Vieilley	147 (2017)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Les Auxons	2 544 (2017)	Miserey-Salines	2 502 (2017)
Avanne-Aveney	2 255 (2017)	Montfaucon	1 550 (2017)
Beure	1 349 (2017)	Montferrand-le-Château	2 161 (2017)
Bonnay	837 (2017)	Morre	1 361 (2017)
Boussières	1 123 (2017)	Nancray	1 260 (2017)
Brailles	205 (2017)	Noironte	386 (2017)
Busy	630 (2017)	Novillars	1 501 (2017)
Byans-sur-Doubs	560 (2017)	Osselle-Routelle	949 (2017)
Chalèze	370 (2017)	Palise	141 (2017)
Chalezeule	1 292 (2017)	Pelousey	1 527 (2017)
Champagney	286 (2017)	Pirey	2 066 (2017)
Champoux	91 (2017)	Pouilley-Français	833 (2017)
Champvans-les-Moulins	340 (2017)	Pouilley-les-Vignes	1 965 (2017)
Châtillon-le-Duc	2 054 (2017)	Pugey	742 (2017)
Chaucenne	511 (2017)	Rancenay	352 (2017)
Chemaudin et Vaux	1 937 (2017)	Roche-lez-Beaupré	2 111 (2017)
La Chevillotte	147 (2017)	Roset-Fluans	520 (2017)
Chevroz	131 (2017)	Saint-Vit	4 874 (2017)
Cussey-sur-l'Ognon	1 045 (2017)	Saône	3 375 (2017)
Dannemarie-sur-Crète	1 473 (2017)	Serre-les-Sapins	1 639 (2017)
Deluz	615 (2017)	Tallenay	414 (2017)
Devecey	1 451 (2017)	Thise	3 044 (2017)
École-Valentin	2 609 (2017)	Thoraise	362 (2017)
Fontain	1 301 (2017)	Torpes	1 021 (2017)
Franois	2 340 (2017)	Vaire	810 (2017)
Geneuille	1 331 (2017)	Velesmes-Essarts	348 (2017)
Gennes	681 (2017)	Venise	513 (2017)
Grandfontaine	1 647 (2017)	La Vèze	455 (2017)
Le Gratteris	186 (2017)	Vieilley	699 (2017)
Larnod	773 (2017)	Villars-Saint-Georges	273 (2017)
Mamirolle	1 775 (2017)	Vorges-les-Pins	602 (2017)

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

En 2019, sont membres de la CIA : des représentants élus de la Ville et de la Communauté Urbaine et des représentants des associations de personnes handicapées.

- Les représentants de la Ville : 4 délégué-e-s
- Les représentants de la CAGB : 4 délégué-e-s

Les représentants des associations :

Sont membres de droit, un représentant et un suppléant pour les cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des acteurs économiques.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- Les directeurs généraux des trois collectivités (GBM, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les représentants des Administrations d'Etat et de leurs Directions et Services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les responsables de KEOLIS.
- Les représentants de la Direction de l'Autonomie du CCAS de la Ville de Besançon (Direction de rattachement de la Mission Accessibilité).
- Sont invités à participer ponctuellement aux commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu une Délégation de Service Public, afin de présenter certains dossiers spécifiques.

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de Besançon, dont le financement est mutualisé entre Ville, Communauté Urbaine et CCAS, assure le pilotage de cette Commission, mission.accessibilite@grandbesancon.fr.

1.2.1. Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014)

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports, des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement.
- Recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA).
- Etablir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels).
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire).
- Transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad 'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad 'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad 'AP.

1.2.2. Présentation des associations membres de la CIA (texte transmis par les associations)

A noter : les changements intervenus après 2019 au sein des associations présentées ci-après, seront pris en compte sur le rapport 2020.

<p>ADAPEI du Doubs 81, rue de Dole 25020 BESANCON Cedex Tél : 03.81.51.96.20</p> <p>dg@adapeidudoubs.fr http://www.adapeidudoubs.fr/</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Président Monsieur José GOMES jose.gomes@adapeidudoubs.fr Président de la section de Besançon : Michel MASSIAS michel.massias@adapeidudoubs.fr</p> 
<p>Présentation de l'association</p> <p>« L'Adapei du Doubs accompagne 3 600 personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, l'association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2 000 professionnels qualifiés. Ses membres s'emploient à bâtir et à coordonner avec l'ensemble de ses partenaires un parcours personnalisé, pour chaque personne accueillie, un parcours qui vise l'inclusion dans la société, dans la mesure des capacités de la personne.</p> <p>L'association sécurise l'avenir des personnes en développant une organisation, solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier ses ressources. Pour cela, elle s'appuie sur la créativité des équipes et la complémentarité des actions autour de la scolarisation, de l'hébergement, du travail... Avec les familles, ses membres contribuent à l'expression d'un mouvement parental fort permettant d'infléchir les politiques publiques et de continuer à innover. »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M.Romarc VIEILLE et M.José GOMES ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage M.Romarc VIEILLE et plus selon disponibilité 		

<p>Association « Nous-Aussi » Besançon SLCV 8, rue de Dole 25000 BESANCON Tél : 09.61.20.37.12</p> <p>Nousaussi.besancon@yahoo.fr http://www.adapeidoudoubs.fr/site-adapte/nous-aussi-2/</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Nous Aussi National Président M. LAHCEN ER RAJAOUI nous-aussi@unapei.fr Présidente de la Délégation du Doubs : Mme Maryline JEANNIER nousaussi.besancon@yahoo.fr, Personne référente et soutien : M. Romaric VIEILLE</p>
--	--	--

Présentation de l'association

« Nous Aussi est l'association française des personnes handicapées intellectuelles. L'association Nous Aussi, regroupe des personnes handicapées intellectuelles qui veulent donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Les personnes de Nous-Aussi, veulent défendre les droits de toutes les personnes handicapées intellectuelles et faire entendre leur voix. L'association Nous Aussi a 600 adhérents en France. Il y a une délégation à Morteau et une Délégation à Pontarlier.

✓ 2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Maryline JEANNIER Présidente – M. Romaric VIEILLE (SLCV Adapei du Doubs) 06 26 10 40 06
romaric.vieille@adapeidoudoubs.fr

<p>AFTC BFC Association des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés de Bourgogne Franche Comté 17, rue Louis Pergaud 25000 BESANCON Tél : 03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr www.aftc-bfc.fr</p>		<p>Président: Christian BOLOGNESI Président délégué: Jean GUYOT Directrice: Nathalie GROS</p>
--	---	---

Présentation de l'Association

Les missions de l'AFTC de Bourgogne Franche-Comté sont d'apporter un soutien aux familles et aux victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une lésion cérébrale, un réconfort et une aide morale; de les guider dans le difficile parcours de la reconstruction, d'échanger les expériences, et de conseiller, en particulier dans le domaine de la réparation. Il s'agit aussi pour cette association régionale, de représenter les blessés et leurs familles auprès des organismes publics, de les aider dans leurs démarches administratives. L'AFTC BFC travaille aussi à susciter la création de structure d'accueil et d'accompagnement et à faire prendre en compte la spécificité du traumatisme crânien dans la réinsertion sociale et professionnelle.

Il s'agit de faire connaître ce handicap silencieux.

L'association participe aux actions de prévention, particulièrement de sécurité routière dans différents milieux (scolaires ou professionnels). L'AFTC BFC a mis en place et gère

- des structures spécialisées
- des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

- une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socio-professionnelle (UEROS)
- un Centre d'Accueil de Jour (CAJ)
- des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

✓ *représentants à la CIA : selon disponibilité*

✓ *représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : selon disponibilité*

<p>APEDA-BFC 12, rue de la famille 25000 BESANCON Tél : 03.81.80.19.82 07.86.45.94.28 (SMS) apeda-bfc@orange.fr www.apeda.bfc.fr</p>	<p>Handicap auditif</p> 	<p>Présidente : Pascaline RIOT Déléguée Régionale Mme Christine SINGH</p>
---	---	---

Présentation de l'Association

L'APEDA-BFC, anciennement APEDA de FC, est devenue en mars 2016 un centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie.

Elle apporte une information, un soutien, une écoute aux publics concernés ainsi qu'à leur famille et à leurs aidants. Elle assure un accompagnement et crée du lien pour éviter les ruptures de parcours et l'isolement. Elle intervient en cas de besoin auprès des institutions et des organismes compétents.

Elle est un acteur du réseau surdité en BFC. Elle anime également des interventions de sensibilisation et de prévention avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

L'APEDA-BFC apporte aussi ses connaissances et son expertise en matière d'accessibilité, notamment dans les ERP, pour faire des états des lieux et informer sur les différents modes de réhabilitation auditive et de compensation dans le domaine de la communication. Elle teste le matériel installé et sensibilise le personnel aux spécificités liées au handicap auditif avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

Elle s'efforce d'être présente partout où l'on traite du « Handicap » afin de représenter les publics sourds et malentendants, y compris les personnes âgées et éviter, ainsi, que cette population ne soit oubliée.

Elle propose aussi ses services assurance et piles à ses adhérents (tarifs préférentiels).

L'impact du handicap auditif sur l'environnement social et professionnel est souvent insoupçonné, parfois mal compris. Il génère pourtant des situations discriminatoires importantes. L'association apporte du lien pour éviter que de telles situations ou ruptures de parcours ne se produisent. Elle facilite l'accès aux droits. Elle lutte ainsi contre toute forme de discrimination et d'exclusion liée à ce handicap.

✓ *2 représentants à la CIA: Mme Christine SINGH, M. Johann MILLET*

✓ *2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes).*

<p>L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté 15, avenue Denfert Rochereau 25012 BESANCON cedex Tel : 03 81 65 44 44 dq@ahs-fc.fr www.ahs-fc.fr</p>	<p>Handicap moteur/handicap mental/ handicap psychique/polyhandicap/autisme</p> 	 <p>Président: M. de MOUSTIER</p>
--	---	--

Présentation de l'Association

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social avec plus de 30 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».

L'AHS-FC, aujourd'hui, accompagne et prend en charge plus de 1200 personnes par jour, accueille et oriente plus de 3 000 bénéficiaires. Elle emploie près de 1000 personnes différentes.

L'évolution de l'Association s'appuie sur la convergence de convictions humanistes et l'histoire personnelle de citoyens engagés. Ouverts sur le monde extérieur, ces bénévoles défendent avec les pouvoirs publics les besoins des personnes en difficulté, en danger ou en souffrance dans le respect de leur dignité et de leurs convictions religieuses, philosophiques et morales.

Au sein de sa mission handicap et inadaptation, l'AHS-FC propose 720 places d'accueil (enfants, adultes), avec différentes modalités d'accompagnement (domicile, travail, institution, ambulatoire). Son action concerne toutes les formes de handicap.

L'Association est impliquée depuis 20 ans dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques avec notamment deux services spécialisés : le dispositif Vivre en Ville et l'ESAT de Villersexel.

En fonction des besoins des personnes, elle développe également des liens étroits avec les familles au sein des Conseil de Vie Sociale, dans tous ses établissements et services accueillant des jeunes et adultes en situation de handicap.

A travers Vivre en Ville, un partenariat étroit s'est tissé avec l'UNAFAM. C'est dans ce cadre, que l'AHS-FC est présente au sein de la CIA.

✓ 1 représentant à la CIA : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM

<p>CREESDEV Les Salins de Bregille 7, chemin de Bregille Tél : 03.81.65.86.86 creesdev@salinsdebregille.com http://www.salinsdebregille.com/index_tmp.php</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Président de l'association : Maître CADROT Directeur PMS : M. COLSON</p> 
--	--	---

Présentation de l'Association

Le Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels (CREESDEV) est géré par l'association « Les Salins de Bregille ». Créé en 1973, il est agréé pour recevoir 131 enfants ayant une déficience visuelle profonde ou aveugles ainsi que des jeunes polyhandicapés essentiellement résidants Frانس-Comtois. Il est composé de 4 services :

- La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES) qui accompagne des jeunes de 6 à 20 ans en inclusion scolaire sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec accueil en internat ou en semi internat au Creesdev
- Le Service d'Aide aux Familles et d'Education Précoce (SAFEF) qui accompagne des jeunes de 0 à 5-6 ans en intervenant au domicile de l'enfant, au sein des haltes garderies, crèches ou maternelles
- Le Service d'Aide à l'Acquisition et l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) qui suit des élèves de 4 à 20 ans pour favoriser leur inclusion sociale et scolaire à l'école, au collège ou au lycée
- Le Service « Les Hauts de Bregille » qui accueille des jeunes polyhandicapés de 6 à 20 ans, en internat ou semi internat

Le CREESDEV a constitué 4 équipes qui interviennent directement auprès des jeunes : une équipe médicale, une équipe pédagogique, une équipe éducative et une équipe rééducative et paramédicale pour un accompagnement prenant en compte la globalité des besoins des jeunes déficients visuels francs comtois dans une dynamique interdisciplinaire.

- ✓ 1 représentant à la CIA: M. Jean-Luc BOISSENIN
- ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (même personne).

<p>APF FRANCE HANDICAP délégation du Doubs 4, Chemin de l'hermitage : 03.81.53.34.33 https://www.facebook.com/ddapf25/</p>	<p>Handicap moteur</p> 	<p>Représentante du Conseil Départemental : Mme Amélie LAGUSET Directeur : M. Eric PRACISNORE</p> 
--	---	---

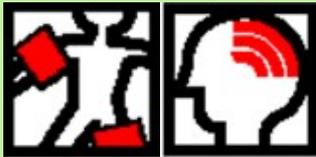
Présentation de l'Association

L'APF est un Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie.

l'APF milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde. La délégation départementale est un lieu de réflexion, d'actions, de rencontres et de développement de la vie associative. Son rôle est de défendre le droit des personnes handicapées, lutter contre les discriminations, lutter contre l'isolement, en s'appuyant sur le Conseil APF de Département pour mener à bien ces missions.

L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médicosociaux sur Besançon (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale, hébergement...).

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Michèle MUNIER, M. Antonio SERRA
- ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes)

<p>Franche-Comté Parkinson Logement foyer « les Cèdres » 2, rue Kepler 25000 BESANCON Tél : 06.10.93.34.80 fcparkinson@yahoo.fr http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson</p>	<p>Handicap physique et cognitif</p> 	<p>Présidente Mme Andre GOUGET</p> 
---	--	--

Présentation de l'Association

Ses missions :

- soutenir et aider malades de Parkinson et aidants dans leur vie quotidienne par la mise en place d'actions et activités régulières et ponctuelles adaptées, y compris de convivialité afin de maintenir le lien social,
- informer malades, familles et tous publics sur la maladie et ses traitements,
- participer à la formation initiale et continue des soignants et du personnel de maintien à domicile
- représenter malades et aidants auprès des autorités sanitaires et médico-sociales
- instituer des partenariats utiles aux missions de l'association.

FCParkinson, association régionale, opère sur 6 sites en Franche Comté et compte 250 adhérents.

✓ 1 représentante à la CIAPH: Mme André GOUGET

✓ 1 représentante au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Même personne

<p>Fondation Frédéric Gaillanne – MIRA EUROPE Délégation de Franche Comté (Devenue en 2016 Délégation de Bourgogne Franche-Comté) 3, rue Beauregard 25000 Besançon Tel : 06 83 52 01 05 Miraurope.besancon@orange.fr www.fondationfrédéricgaillanne.org</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Président : Vincent POINTURIER</p> 
---	--	--

Présentation de l'Association

La Fondation Frédéric GAILLANNE - Mira Europe, a pour but d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, de permettre à chacun de développer son autonomie, de mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

La Fondation a pour projet de :

- Participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et mal voyants ;
- Eduquer et remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à des jeunes présentant toutes formes de handicaps ;
- Promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et mal voyants ou présentant d'autres formes de handicaps ;

- Et plus largement de remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à tout public Européen présentant toutes formes de handicaps pour favoriser son accès à l'autonomie.

La délégation de Franche Comté participe au développement de l'école Mira Europe, a un rôle d'information auprès des jeunes aveugles et du grand public.

- ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO (06 32 59 63 03), Mr Daniel TATTU
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Mme Océanie CRAVEIRO (06 77 54 50 46) et Mme Maria-Otilia CRAVEIRO.

UNAFAM Délégation du Doubs
9, chemin de Palente
25000 BESANCON
Tél : 03.81.53.68.56
25@unafam.org
Tél. 03 81 80 45 52

Handicap psychique



M. Jean DESRUMAUX Délégué
Départemental



Présentation de l'Association

L'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, créée en 1963, est reconnue d'utilité publique.

L'Unafam regroupe plus de 15 000 familles, toutes concernées, avec pour objet de :

- s'entraider et se former
- agir ensemble dans l'intérêt général

L'UNAFAM est présente dans toute la France, à travers 100 délégations départementales et 300 sites d'accueil de proximité.

1 700 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :

L'entraide et la formation par :

- l'accueil dans les permanences locales
- l'information des familles

L'action dans l'intérêt général par :

- l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion
- la représentation des usagers dans les instances médicales, médico-sociales et sociales
- la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale
- la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement
- la promotion de la recherche.

- ✓ 2 représentants à la CIAPH: Mme Catherine PERRIN, Mme Marie-France GIBEY
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : mêmes personnes.

<p>Association Valentin HAÛY 21, rue Krug BP 422 25019 BESANCON Cedex comite.besancon@avh.asso.fr Site internet besancon.avh.asso.fr Tél : 03.81.80.45.52</p>		 <p>Présidente : Nadia BUTTERLIN Vice-Président : Roger CHAUDY</p>
--	---	---

Présentation de l'Association

Créée en 1889, l'Association Valentin Haüy a été reconnue d'utilité publique en 1891. Son fondateur, Maurice de la Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, et avec constance depuis près de 120 ans, l'Association Valentin Haüy agit pour apporter aux aveugles et aux malvoyants, les moyens de leur autonomie dans la vie quotidienne pour assurer leur accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes - en particulier aujourd'hui l'informatique et Internet - et pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

Le siège de l'Association situé à Paris dans le 7ème arrondissement, compte aujourd'hui plus de 110 Comités Régionaux et Locaux, plusieurs entreprises de travail adapté. Statutairement, ses dirigeants sont des bénévoles, à parité voyants et non-voyants.

Activités de l'AVH

Grâce à ses collaborateurs et à ses 3.500 bénévoles travaillant au siège et en région, l'Association Valentin Haüy agit chaque jour pour :

- Informer, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue.
- Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes.
- Restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus.
- Contribuer à la formation professionnelle, favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles.
- Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, Internet...).
- Proposer des activités culturelles, sportives et de loisir, quel que soit l'âge et le lieu de résidence en France.
- Contribuer aux actions de prévention de la cécité et à la recherche en ophtalmologie.
- Aider les personnes handicapées visuelles dans les pays francophones les plus défavorisés.

✓ 1 représentant à la C.I.A. : M. Roger CHAUDY Vice-Président du Comité A.V.H. de Besançon

✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage - même personne

<p>Voir Ensemble Doubs 11, rue du tunnel 25000 BESANCON Tél : 09.61.35.70.87 – 06 -72.12.00.27 g.doubs@voirensemble.asso.fr</p>	<p>Handicap visuel</p> 	
---	--	---

Responsable locale : Mme Aline ROUSSILLON

Présentation de l'Association

L'association Voir Ensemble s'inscrit dans la perspective de l'insertion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société. Elle a pour but d'assurer dans tous les domaines le bien-être et l'épanouissement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elle s'appuie pour cela sur

- des groupes de bénévoles présents dans 63 départements, vecteurs et créateurs de lien social. Ils représentent l'association dans les différentes instances et travaillent à tout projet avec les partenaires (MDPH, municipalités...).
- 28 établissements et services médicosociaux spécialisés dans la déficience sensorielle.
- Le groupe du Doubs :
 - ✓ assure auprès des personnes déficientes visuelles un rôle d'information et d'initiation : techniques palliatives, matériel spécialisé favorisant l'autonomie ;
 - ✓ participe à des actions de sensibilisation au handicap visuel : forum, écoles et lycées, professionnels de santé ou de la culture (théâtre, musées), commission d'accessibilité...
 - ✓ organise pour ses membres et ses sympathisants :
 - des rencontres amicales pour rompre l'isolement et favoriser l'entraide,
 - des activités de loisir : jeux, sorties nature ou restaurant,
 - des activités culturelles : lectures, conférences, sorties au concert ou au théâtre, visites de musées,
 - ✓ assure des visites à domicile ou dans les maisons de retraite pour les personnes ne pouvant plus se déplacer.
 - ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Patricia CHOLET et M. Gérard VERGUET
 - ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage : mêmes personnes

1.2.3. La CIA en chiffres et en images

- 3 réunions en 2019- En général 1 par trimestre mais 1 CIA annulée en 2019.
- 12 associations représentées.
- 2 représentants des aînés.
- 33 Directions et 5 services.
- 1 groupe d'experts d'usage.
- De nombreux partenaires dont certains présents à toutes les CIA.



1.2.4. Activité de la Commission Intercommunale d'Accessibilité entre le 1 er janvier 2016 et le 31 décembre 2018 :

1.2.4.1. Présence

Présents	CIA du 21 mars	CIA du 27 juin	CIA du 25 septembre	Cia du 19 décembre
Membres Associations	5	10	13	Annulée
Techniciens	14	13	1	
élus	4	4	4	

1.2.5. Le groupe d'experts d'usage de la CIA

- **Qui le compose**

5 à 20 personnes (selon les déplacements ou les réunions)

12 associations et 5 familles de handicap y sont représentées : Handicap mental : ADAPEI du Doubs, NOUS AUSSI (associée à l'Adapei) ; Handicap cognitif : AFTC BFC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens), FRANCHE-COMTE-PARKINSON ; Handicap Psychique : AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté), UNAFAM; Handicap auditif : APEDA BFC ; Handicap visuel : CREESDEV, MIRA EUROPE, Association Valentin HAÛY, VOIR ENSEMBLE; Handicap moteur : APF, ainsi que 2 représentants des aînés.

- **Les raisons de sa légitimité grandissante**

- ✓ Une véritable expertise :
- ✓ Une grande disponibilité
- ✓ Le dialogue comme méthodologie entre techniciens et associations et un partage transparent de l'information
- ✓ Le respect de la loi et des solutions tournées vers une accessibilité d'usage
- ✓ Des solutions innovantes et des propositions reconnues pour leur pertinence
- ✓ Un groupe où chacun prend la parole au nom de tous

- **Qui peut le solliciter ?**

Les Directions et services de la Ville et de la CAGB, les particuliers, pour des projets matériels et immatériels (déplacements et visites gratuites).

Contact : Mission accessibilité 03.81.41.22.78 mission.accessibilite@grandbesancon.fr

1.2.6. Rencontres 2019 du groupe d'experts d'usage et préconisations

- **13 visites ont été organisées en 2019 regroupant 127 participants – taux moyen de participation en hausse à 9,7 personnes par visite.**
- **89 préconisations ont été émises.**
- **3 dossiers n'ont pas eu de suite sur les années 2019 et 2020**
 - Amélioration GINKO ACCESS en raison des modifications apportées au fonctionnement par la loi LOM : 6 préconisations.
 - Mise en accessibilité de la Combe DUCAT : 1 préconisation pour la combe, 10 préconisations pour la partie bâimentaire (Maison de quartier Rosemont St Ferjeux).
A noter : les travaux sur le bâtiment sont inscrits en période 3 de l'Ad 'AP

- Parcours « Clefs de Ville » en lien avec la Direction du Patrimoine Historique : 8

Résumé :

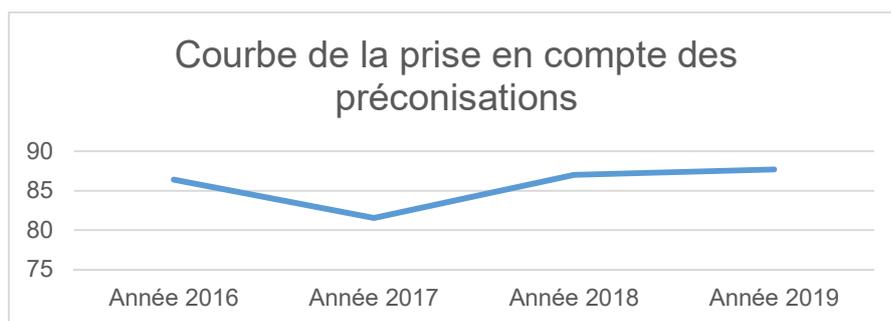
- **Sur les dossiers ayant aboutis : 65 préconisations émises.**
- **Sur ces 65 préconisations, 57 préconisations prises en compte.
Soit 87, 69 %**
- **25 préconisations portant sur trois dossiers non aboutis en 2019 n'ont pas été prises en compte sur les années 2019 et 2020.**

Les prescriptions de la loi sont donc de plus en plus respectées et prises en compte dans le cadre des travaux de construction ou de rénovation. Par ailleurs, les techniciens, en contact régulier aujourd'hui avec les membres du Groupe d'Experts d'Usage, intègrent leurs préconisations les plus habituelles, de façon de plus en plus systématique dans les projets. Les préconisations émises sont donc en baisse. Le groupe d'Experts d'usage étant aussi consulté de plus en plus tôt dans les dossiers, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

**1.2.7. Comparatif de l'activité du Groupe d'Experts d'usage
année 2016-2017-2018-2019**

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Nombre de visites	15	13	16	13
Nombre de personnes présentes	152	149	141	127
Nombre de prescriptions	184	168	132	89
Pourcentage réalisé	58,7%	58,6%	24, 3 %	64 ,04%
Pourcentage réalisé par rapport aux dossiers traités à la date du bilan	86,41%	81,54%	87%	87,69%

Courbe de la prise en compte des préconisations du Groupe d'Experts d'usage dans les dossiers traités.



Cette courbe montre une prise en compte des préconisations du Groupe d'Experts d'usage relativement constante et élevée.

1.2.8. Rappel - un outil privilégié de diagnostic et d'aide à la décision, le SIG

La base de données géographiques sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015, doit permettre aux différentes directions et services de CBM, de la Ville et du CCAS, aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution et permettre au grand public d'accéder aux informations collectées conformément aux dispositions législatives.

L'alimentation de cet outil est en cours, mais elle demande du temps. Les directions et services travaillent à construire des passerelles entre leurs logiciels métiers et le SIG.

2. GBM ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

2.1. CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR DANS LES COMMUNES:

<https://www.grandbesancon.fr/services/urbanisme-voirie-travaux/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_gbm_club_plui_051219_cle0579de.pdf

2.1.1. Situation en 2019

Depuis le transfert PLUI en mars 2017, GBM a poursuivi les procédures communales

- 18 PLU approuvés,
- 1 révision allégée,
- une dizaine de modifications et de modifications simplifiées.
- Restent 8 procédures de révision/élaboration ainsi que des procédures d'évolution légère.

2.1.2. Le Plan local d'urbanisme de la Ville de Besançon et celui de 17 communes de GBM, publiés au Géoportail de l'Urbanisme consultables en ligne



Afin d'être rendu accessible à toutes et à tous, le Plan Local d'urbanisme de la ville de Besançon a été publié au Géo portail de l'Urbanisme le 25 janvier 2019. Il est librement accessible à l'adresse suivante : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Ce site permet à tous (particuliers, professionnels de l'urbanisme, établissements publics) de consulter, via une carte interactive, les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique. Il est possible de le consulter pour une adresse, une parcelle, la réglementation d'urbanisme qui s'y applique et de télécharger le document dans son intégralité. Les informations visualisées sur la carte évoluent en fonction de l'échelle affichée. En janvier 2019, sur le territoire de la CAGB, 17 documents d'urbanisme sont consultables sur le site : Arguel, Besançon, Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Deluz, Larnod, Palise, Pelousey, Pouilley-Français, Rancenay, Roset-Fluans, Vaire-Arcier, Vieilley et Villars-Saint-Georges. Les informations diffusées le sont à titre indicatif et ne sont pas opposables, le document d'urbanisme opposable étant celui consultable en mairie.

Pour plus d'information écrire à plui@grandbesancon.fr

3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

3.1. UN PILOTAGE EN MODE PROJET

La Direction Générale des Services techniques a été désignée pour assurer la dépose et le suivi transversal de ces dossiers et veiller à la coordination et à la cohérence d'ensemble des travaux programmés et conduits conformément aux souhaits des élus.

Un Comité Technique a été programmé à Besançon en moyenne toutes les six semaines (hors mois de juillet et août), ainsi qu'un à deux Comités de pilotage par an selon les besoins.

3.2. ORGANIGRAMME GENERAL DE SUIVI DES AD'AP ET DU SD'AD'AP

- 6 directions impliquées (Grand Besançon, ville de Besançon; CCAS) :



3.3. CALENDRIER DES REUNIONS DE SUIVI AD'AP ET SD'AD'AP EN 2019

- Dates COTECH 2019 : 4 mars, 13 mai, 30 septembre, 25 novembre
- Date COPIL 2019 : 23 mai 2019

3.4. LES AD'AP DES COMMUNES DE GBM

Pour ce qui est des communes de la communauté urbaine, les Maires restent néanmoins compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

4.1. LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA VILLE DE BESANCON PERMETTANT L'ACCES AUX ERP :

Les travaux de voirie se décomposent comme suit :

- Ceux permettant de faire la liaison entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) et le Domaine Public, comptabilisés dans l'Ad'AP bâtiment ou rendant accessibles les Installations Ouvertes au Public (IOP : promenades, parcs, squares etc.) également inscrits dans l'AD'AP bâtiment.
- Les travaux conduits dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) destinés à améliorer la chaîne de déplacement.

Nom ERP /IOP	Adresse	Nature des travaux
Crèche St Claude	rue Jean Wyrsh	Pose d'un panneau stationnement PMR et d'un potelet amovible (remplacement)
Ecole maternelle Charles Fourier	Rue de Savoie	Pose de dalles podotactiles
Ecole maternelle Picardie	Rue de Picardie	Création d'un emplacement stationnement PMR
Groupe scolaire Bourgogne, avenue de Bourgogne	Avenue de Bourgogne	Création d'un emplacement stationnement PMR (+ d'un mât de signalisation) et changement des grilles avaloir
Groupe scolaire St Claude,	Rue Jean Wyrsh	Création d'une pente douce
Gymnase des Montboucons	Avenue des Montboucons	Création d'emplacements PMR +d'enrobés + signalisation
Gymnase des Orchamps, rue Chopin	Rue Chopin	Création d'un emplacement de stationnement PMR + signalisation
Gymnase du Rosemont Stand de tir	Rue des Vignerons	Création d'un emplacement de stationnement PMR
Gymnase Résal, rue Pierre Semard	Rue Pierre Semard	Création de 3 emplacements de stationnement PMR avec guidage
Jardins Familiaux Malcombes	La Malcombe	Création d'un emplacement de stationnement PMR
Maternelle Bersot, rue Bersot	Rue Bersot	Réfection des enrobés
Maternelle Vauthier	Rue Mirabeau	Création d'un emplacement PMR à proximité
Parc Micaud	Parc Micaud	Création de 2 emplacements PMR et mise en accessibilité de la zone

Skate-Park des Torcols, chemin des Torcols	Chemin des Torcols	Création de 3 emplacements de stationnement PMR + guidage
--	--------------------	---

4.2. LES TRAVAUX SUR LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT A BESANCON EN 2019

Lieu(x) de l'action		Intitulé de l'action
Baille	Rue	Création d'un trottoir accessible
Basilique	Rue de la	Création d'un trottoir accessible + création de traversées piétonnes accessibles
Chardonnet	Rue de	Création d'un trottoir accessible
Chemin des ragots	Chemin	Création de trottoirs – 1ère tranche de travaux
Coyote Liaison Grette/Rosemont,	Passage du	Création d'un cheminement praticable y compris mode doux
Docteur Mouras / Parisienne	Rue du	Création d'un giratoire à 4 branches avec trottoirs accessibles
Famille	Rue de la	Création d'un trottoir accessible + création de traversées piétonnes accessibles
Gray liaison ISBA-parking campus	Route de	Création d'une traversée piétonne accessible
l'Espérance	Chemin de	Création d'un trottoir accessible + création de traversées piétonnes accessibles
Lafayette	Rue	Mise en accessibilité du quai bus
Languedoc	8 Rue du	Création de stationnements PMR
Palente / Muguet / Ermitage	Carrefour	Création d'un carrefour avec trottoirs accessibles
République/Grange	Carrefour	Mise en accessibilité des trottoirs du carrefour
Sanatorium	Chemin du	Création d'un trottoir accessible
Saulniers	Chemin des	Création d'un trottoir accessible + création de traversées piétonnes accessibles
Utrillot	Rue	Création d'un emplacement de stationnement PMR
Vernier	Rue	Création d'un trottoir accessible
Viotte (prolongée)	Rue de la	Création d'un trottoir accessible + création de traversées piétonnes accessibles

4.2.1. Les travaux de voirie illustrés



Quai- bus rue Lafayette



Trois emplacements PMR Skate-Park



Gymnase Montboucons



Rosemont Centre de tir



Parc Micaud



Rue Vernier : trottoir



Rue des saulniers : trottoirs



Rue du Sanatorium : Trottoir



Route de Gray Passage Piéton

4.2.2. Carrefours feux : de modules sonores

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, les carrefours à feux de la Ville sont peu à peu équipés d'un répéteur sonore indiquant la possibilité ou non de traverser.

Ce système fonctionne en France de deux façons :

- ✓ soit en activant en bouton poussoir situé sous le boîtier de priorité piéton
- ✓ soit par une télécommande.



Le système du bouton poussoir étant trop souvent actionné, de jour comme de nuit de façon intempestive, la Direction Voirie a fait le choix de l'installation de télécommandes.

Fin décembre 2019, le nombre de carrefours équipés de modules sonores et rendus totalement accessibles dans le cadre du PAVE, se montait à 103 sur 137.

Ces dispositifs perfectionnés mais fragiles nécessitent une forte mobilisation des services de voirie pour assurer leur maintenance.

4.2.3. En 2019, Besançon se dote d'une nouvelle signalétique



Magazine plus+ n°94 juillet/ août 2019 <https://fr.calameo.com/read/004217561c36f9e81ef9d>

Le mobilier de signalétique était composé de strates successives de matériel mis en place à des époques différentes, mettant l'accent sur différents sujets en fonction des époques (Vauban avec le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, Victor HUGO lors de l'ouverture de la Maison Victor Hugo, etc.) et sans cohérence d'ensemble. Problématique plus importante, certains travaux (tram, rénovation de certains quartiers) avaient porté atteinte à la signalétique qui n'avait plus la continuité requise. D'autre part, certains panneaux étaient abîmés et certains étaient manquants.

Une nouvelle signalétique permettant de faciliter les déplacements de toutes et tous et répondant malgré des contraintes fortes, aux normes d'accessibilité, a été conçue et mise en place.

Les concepts - présentés au groupe d'experts d'usage et validés par l'ensemble de ses membres - servant de ligne directrice à l'installation de cette signalétique, ont été les suivants :

- Limitation du nombre de panneaux, dépollution visuelle et meilleur ciblage de l'information.
- Définition pour chacun des 3 secteurs compris dans le périmètre cœur de Ville, de Pôles structurants dans lesquels sont regroupés de nombreux équipements.
- Fléchage de ces pôles structurants depuis les points de desserte principaux du centre-ville (gare, points principaux de transports routiers, bus, tram, carrefours, ensemble de bâtiments public ou privés).
- Une fois parvenu en cœur de ville et à l'intérieur même des pôles structurants, fléchage des principaux établissements présents.

Cette signalétique est composée de flèches et de RIS (Relais Information Service). Les RIS accueillent de l'information sur les deux faces, l'une porte des renseignements géographiques (plans) l'autre face est destinée à faire le focus sur un lieu ou un évènement.

En projet sur les RIS : un outil numérique qui déploiera, grâce au réseau wifi, des informations de découverte du territoire, accessibles depuis les téléphones portables et en lien avec l'information contenue sur les RIS.

4.3. VOIRIE – MISE EN ACCESSIBILITE DES COMMUNES DE GBM

4.3.1. Bilan des réalisations de l'année (porteurs des travaux variés : Etat, Région, Département, Communes)

La majorité des travaux mentionnés, bénéficie d'un lien internet permettant d'en savoir plus sur le, ou les porteurs du projet et le projet lui-même.

A noter que seuls certains travaux sur les RD ont été ici mentionnés.

<p>CHALEZEULE (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>Au droit de la piscine : mise en accessibilité arrêt de bus+ sonorisation carrefour à feux.</p>
<p>CHALEZEULE-CHALEZE (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p> 	<p>Création d'une voie modes doux (piétons et cycles) de 1 km, en bordure de la plateforme routière, entre la piscine et le carrefour giratoire de Thise-Chalèze Dossier de presse : https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/06/dossier-de-presse-web-Inauguration-RD-683-Piste-cyclable-Chalezeule.pdf</p>
<p>CHAMPAGNEY-CHAMPVANS-POUILLEY LES VIGNES ET MONTEFERRAND LE CHATEAU-LA BELLE ETOILE</p>	<p>Création piste cyclable. Magazine PLUS+ n° 94 juillet août 2019 https://fr.calameo.com/read/004217561c36f9e81ef9d</p>

 <p>Une piste cyclable sécurisée pour rejoindre Pouilly-les-Vignes.</p> <p>(Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	
<p>CHEMAUDIN & VAUX (Voir chapitre 2.4 les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux)</p>  <p>Une route sécurisée pour relier Chemaudin et...Vaux.</p>	<p>Suite à la fusion de Chemaudin et de Vaux-les-Prés, en 2017, la nouvelle commune a souhaité renforcer les liens entre les deux bourgs, en sécurisant les cheminements « modes doux » sur la D 216.</p> <p>Ces travaux comprennent l'aménagement de trottoirs sur 900 m et la création d'un éclairage public.</p> <p>Magazine plus n° 93, mai juin 2019 https://fr.calameo.com/read/0042175614f31870c0517</p>
<p>DEVECEY (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>ZAE, réfection voirie.</p>
<p>ECOLE VALENTIN (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>Aménagement voirie.</p>
<p>MONTFAUCON</p>	<p>Travaux RD 143 Réfection de la couche de revêtement en enrobé entre le carrefour « boulangerie » et le Belvédère.</p>
<p>NOIRONTE (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p> 	<p>Travaux dans le cadre de la requalification du centre bourg : Voirie (travaux d'aménagement de la traversée du village et abords de la Mairie).</p> <p>Magazine PLUS+ n° 93 mai/juin2019 https://fr.calameo.com/read/0042175614f31870c0517</p>
<p>NOVILLARS</p>	<p>Avenue de la Longeau : Matérialisation d'un emplacement parking PMR. Rue Combe Tonneau : Matérialisation d'une bande piétonne dans le cadre de la réfection de voirie (GBM).</p>

<p>PELOUSEY : Rue du Vallon de Bouvreuil et rue du Terne</p> 	<p>Rue du Vallon du Bouvreuil Réaménagement des trottoirs pour faciliter le déplacement des piétons (Suppression seuils...).</p> <p>Rénovation des trottoirs « partagés » dans le but de sécuriser le déplacement des piétons (GBM).</p> <p>Rue du TERNE (en lien avec GBM pour assistance à Maitrise d'œuvre).</p> <p>Magazine PLUS N° 92- mars/ Avril 2019 https://fr.calameo.com/read/0042175610ab7f2f30bf8</p> <p>Réaménagement de la voirie passée en sens unique pour une meilleure Accessibilité pour tous, création de stationnement, d'un cheminement piéton... .</p>
<p>PUGEY (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>Aménagement d'un plateau sportif</p>
<p>SERRE LES SAPINS (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>Requalification des rues centre bourg + place Mairie</p>
<p>TALLENAY</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'accessibilité de la Mairie et de la salle « Charles Mollet » • Réfection du bloc sanitaire de la salle Mollet • Réfection du parking de la Mairie • Aménagement de l'arrêt de bus Vauciels en terme d'accessibilité et de sécurité • Reprise de la signalétique horizontale et verticale des voiries.
<p>THISE (Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>Route de Marchaux, création d'un cheminement mode doux.</p>
<p>VELLESMES ESSARTS</p>  <p>Voir chapitre 2.4 « les travaux de voirie dans le cadre des grands travaux »)</p>	<p>ZAE réfection voirie et requalification des rues centre bourg.</p> <p>Magazine plus N° 96 nov/déc 2019 https://fr.calameo.com/read/004217561e83d288a0c0b</p>

A noter : Le nouveau Schéma cyclable du Grand Besançon adopté le 1^{er} avril 2019 qui propose l'aménagement d'infrastructures cyclables mais aussi des dispositifs de stationnement vélo, location de VAE (vélos à assistance électrique) et des actions de communication : « sensibilisation à la pratique cyclable ».

4.4. LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS SUR LA VILLE DE BESANCON ET LES COMMUNES DE GBM

4.4.1. La Direction Grand Travaux

En 2019, la DGT a réalisé la maîtrise d'œuvre, tous Maîtres d'Ouvrages confondus, pour un montant cumulé de 8 762 489 € TTC de travaux.

Ville de Besançon	1 846 547 € TTC
SEDIA	619 549 € TTC
GBM	6 040 785 € TTC
Aide aux communes	255 608 € TTC

Les projets sont étudiés dans le respect des normes d'accessibilité afin de concevoir des espaces publics conformes en termes de pentes, de contrastes visuels, de mobilier, de largeur de cheminement.

La réalisation des travaux permet ensuite de livrer des nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

4.4.2. Les principales opérations réalisées en 2019, dans lesquelles des aménagements liés à l'accessibilité PMR ont été réalisés, sont les suivantes :

4.4.2.1. Pour le compte de la Ville de Besançon

- PLACE OLOF PALME

Travaux d'embellissement de la place ayant pour objectif une réappropriation de l'espace par les habitants du quartier, de modification des conditions de stationnement des véhicules et d'amélioration du cadre de vie par remise en état des espaces verts et du mobilier.





- PRES DE VAUX SITE RHODIA

Fin de la déconstruction des bâtiments de l'ancien site industriel de la RHODIACETA dans le quartier des Prés de Vaux.

Etat initial du site



Etat du site fin 2019



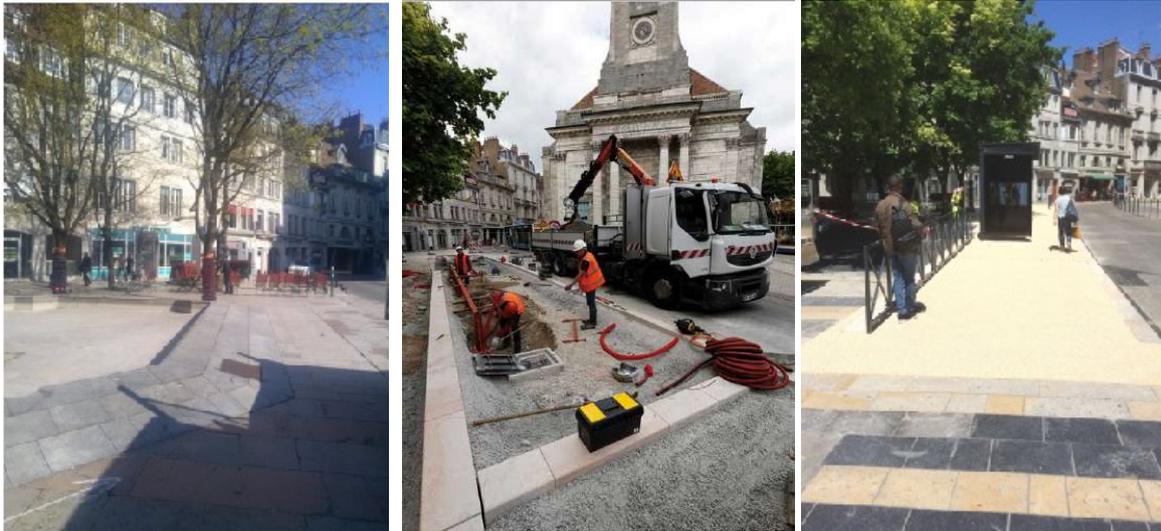
Ces travaux ont ensuite permis la réalisation d'un parc (Maîtrise d'œuvre Agence MAP).

- PLACE DU 8 SEPTEMBRE – SUPPRESSION BASSIN FONTAINE ET QUAI BUS

*Avant travaux
Photographie DGT*

*Pendant travaux
Photographie BVV
juillet 2019*

*Après travaux
Photographie DGT*



La réalisation du quai bus est destinée à faciliter principalement l'accès aux transports en commun des personnes à mobilité réduite. Quatre type d'éléments de confort, rendant la ville et la vie plus accueillante pour toutes et tous, ont par ailleurs fait leur apparition.

4.4.2.2. Pour le compte de Grand Besançon Métropole - Maitrise d'ouvrage : Département Mobilités

- RD 683 AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA PISCINE DE CHALEZEULE

Création d'une piste cyclable et recalibrage de la RD683 entre la piscine de Chalezeule et le rond-point de Chalèze, avec renouvellement préalable de la conduite d'eau potable Ø200 fonte sur 1 km (aménagement réalisé en 2018).

Des arrêts de bus desservant la piscine de Chalezeule ont également été construits, ainsi qu'un carrefour à feux sécurisant les accès à la piscine.

Ces travaux ont été réalisés en lien étroit avec le Conseil Départemental du Doubs (Maître d'ouvrage de requalification de la RD683 sur la même emprise).



Rampe d'accès PMR

- **BESANCON TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE PARKING STADE LEO LAGRANGE ANNEXE 2**

Dans le cadre des travaux de finition de l'aménagement de ligne 3 de transport en commun en site propre entre la gare Viotte et TEMIS, aménagement paysager du parking de l'Annexe 2 au stade Léo Lagrange.



- **TERRITOIRE DE GBM / MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES ARRETS DE BUS**

Suite des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus urbains et périurbains dans le cadre du programme Ad'Ap (programme représentant plus de 200 arrêts à l'échelle du territoire communautaire).

*Besançon – arrêt Denfert
Rochereau*



Besançon arrêt Languedoc



- **MONTFERRAND – BELLE ETOILE & CHAMPAGNEY-CHAMPVANS-POUILLEY LES VIGNES : Piste cyclable**



- **BOULEVARD ALLENDE ET RUE BRANLY– CONSTRUCTION D'ESCALIERS**

Dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation des déplacements piétons, aménagements de deux escaliers (Boulevard Allende à proximité de la station tram du même nom, et rue Branly en fond d'impasse, en direction du CHU Jean Minjoz).

Boulevard Allende



- **DEVECEY ET VESLESMESSARTS : ZONES ARTISANALES - REFECTION VOIRIE**

ZAE de Devecey



ZAE de Velesme-Essarts



- **BESANCON RUE DE L'AMITIE**

Première phase d'aménagement de la rue de l'Amitié, avec création d'un giratoire dans le cadre de l'accompagnement de l'agrandissement du magasin SUPER U.



- BESANCON CH.DU CHATEAU DE VREGILLE et THISE ROUTE DE MARCHAUX



Aménagement de voirie suite à la création d'un lotissement



Création d'un aménagement de sécurité (cheminement modes doux en bordure de la RD486), et plateau surélevé permettant de ralentir les vitesses en entrée de ville.

- BESANCON RUE DE DOLE DOUBLEMENT BRETELLE D'ACCES CHATEAUFARINE

Première phase de la création d'une troisième voie de circulation permettant de sécuriser la rue de Dole entre la bretelle d'entrée de la rue Flemming et la bretelle d'accès à la zone commerciale de Chateaufarine.



- NOIRONTE – CENTRE BOURG

Suite des aménagements de voirie débutés en 2018 au centre Bourg de Noironte



- SERRE LES SAPINS CENTRE BOURG

Requalification de plusieurs rues dans le centre-bourg



Rue des Tertres



Rue des Tilleroyes



- VELESME-ESSARTS CENTRE BOURG

Requalification de plusieurs rues dans le centre-bourg





- **ECOLE VALENTIN RUE DE CHATILLON**

Travaux d'aménagement de voirie en coordination avec les travaux d'agrandissement de l'hypermarché Carrefour (création de bandes cyclables, mise aux normes des trottoirs, création de carrefours à feux)



- **BASE NAUTIQUE D'OSSELLE**

Première phase d'aménagement de la base nautique, en vue de la saison 2019 (remise en état de la plage, création d'une aire de jeux, terrains de sport, reconfiguration du camping et du parking...).

Les tables ont été conçues afin de permettre l'installation d'une personne en fauteuil roulant à chacune de leurs extrémités.



- DELUZ PORT FLUVIAL GROS ENTRETIEN
Renforcement du quai du port fluvial .



- BESANCON POINTS D'APPORT VOLONTAIRE CENTRE VILLE
Installation de points d'apports volontaires enterrés (renouvellement de sites existants ou nouveaux sites) dans le centre-ville – dossier étudié en lien avec le groupe d'experts d'usage.



4.4.2.3. Pour le compte de la SEDIA : Hauts de Chazal
Rue Bichat : travaux de prolongement de la rue.



- ECOQUARTIER DES VAITES :
Début des terrassements de la noue centrale.



4.4.2.4. POUR LE COMPTE DE L'AIDE AUX COMMUNES

- NOIRONTE CENTRE BOURG
Suite des aménagements de voirie débutés en 2018 au centre Bourg de Noiron (partie sous maîtrise d'ouvrage de la commune : abords de la mairie)



- SERRE LES SAPINS CENTRE BOURG

Requalification de deux places (place de la Mairie et place du Sergent), en lien avec l'aménagement des voiries du centre-bourg réalisé sous maîtrise d'ouvrage GBM.

Place de la Mairie



Place du Sergent



- VELESME-ESSARTS CENTRE BOURG

Requalification de la place de la Mairie en lien avec l'aménagement des voiries du centre-bourg réalisé sous maîtrise d'ouvrage GBM.



- PUGEY TERRAIN DE SPORT

Réhabilitation du plateau sportif situé près de la mairie.



4.4.2.5. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est pris en compte par la Direction Grands Travaux dans les opérations étudiées, les aménagements étant conçus de manière à s'intégrer dans leur environnement, et à une plus large échelle dans le « grand paysage ».

Les revêtements de surfaces prennent en compte, dans la mesure du possible, la limitation de l'imperméabilisation. Des solutions alternatives sont recherchées et étudiées dans la gestion des eaux pluviales.

Les cahiers des charges intègrent les aspects de gestion des déchets, la gestion optimale des matériaux mis en œuvre avec une recherche de réutilisation des déblais en remblais notamment, le recours à des matériaux recyclés, ...

Le chantier emblématique de déconstruction de la Rhodia a par exemple permis de recycler 30000 m³ de béton, concassés et réutilisés sur les chantiers de la région ;

La clause d'insertion par l'économie est appliquée dans les marchés de travaux, avec des résultats régulièrement au-delà des exigences minimales requises.

5. STATIONNEMENT

5.1. LE STATIONNEMENT A BESANÇON

<https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/06/guideStationnement2019-web.pdf>

5.2. LA CREATION D'EMPLACEMENTS RESERVES PMR A BESANÇON EN 2019

A noter : Depuis le 1^{er} janvier 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace les traditionnelles cartes d'invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement (à l'exception de la carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre). **Les anciennes cartes restent cependant valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Les nouvelles cartes sont attribuées à l'occasion d'une demande ou d'un renouvellement de carte.**

En 2019, 20 emplacements de stationnement, réservés aux Personnes à Mobilité Réduite, titulaires d'une carte mobilité inclusion, ont été créés, à Besançon sur le Domaine Public. Ces emplacements s'ajouteront donc au nombre d'emplacements déjà présents.

Dans un souci de transparence et d'exactitude, l'arrêté de voirie relatif aux emplacements de stationnement, réservés PMR, faisant depuis le dernier semestre 2019, l'objet d'un contrôle et d'un relevé systématique de la situation géographique (adresse) de chaque emplacement, le nombre total de ces emplacements PMR, présents sur le domaine public et privé communal ainsi que sur les voies ouvertes à la circulation, ne sera à nouveau indiqué sur le rapport annuel d'accessibilité, que lorsque cette remise à jour aura abouti.

5.2.1. Le stationnement sur les parcs relais

- 5 Parcs Relais (694 places de stationnement) situés à proximité immédiate des lignes de bus et tram.
- Entrée libre : pour tous, parkings accessibles gratuitement 7j/7 et 24h/24
- Sortie 7j/7 et 24h/24, sur présentation à la borne d'un titre Ginko validé dans la journée (de 04h30 à 02h30*) à bord d'un tram, un bus ou un car du réseau Ginko.
- Une "journée" prend fin à 02h30 : il est possible de sortir du Parking Relais jusqu'à 02h30, même sans validation d'un titre de transport entre 00h00 et 02h30 (à condition d'avoir validé un titre de transport avant 00h00).

A noter : les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.

5.2.1.1. Le nombre d'emplacements réservés PMR sur les 5 parkings relais

- Le Parc Relais du Fort Benoit : **4 places PMR**
- Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 PMR**
- Le Parc Relais Ile de France : **3 Places PMR**

- le Parc Relais de Micropolis. **11 places PMR**
- le Parc Relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- A noter le parking Casamène : **4 places PMR** (parking géré par la ville de Besançon).

Rappel : Les parcs relais suivants : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barriéré et réservé aux abonnés Ginko

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ Le parking Sud (61 pl.)
- ✓ L'arrêt-minute (77 pl.), accessible par l'avenue de la Paix.

Le nombre total des emplacements de stationnement, s'y élève à 248 places

5.3. LES EMPLACEMENTS RESERVES : LE CONTROLE

5.3.1. Bilan 2019 transmis par la Direction Police Municipale

Rappel : Sur les quelques 725 places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs des cartes de stationnement requises. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 la Police Municipale :

- à établi **463** contraventions au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 526 en 2018.
- **74** véhicules ont été mis en fourrière au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 10 en 2018

5.3.2. Etude comparative années 2013 à 2019

Année	Nombre de contraventions Gênant	de st	Nombre véhicules mise en fourrière	Pourcentage
2013	689		10	1,45
2014	576		10	1,74
2015	620		9	1,45
2016	591		12	2,03
2017	612		16	2,61
2018	526		10	1,90
2019	463		74	15,98

6. LES TRANSPORTS

6.1. LA CONNEXION ET L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES ET TERRESTRES SUR GBM

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

En effet, l'ensemble des modes de déplacement sont peu à peu mis en adéquation sur le territoire de la communauté urbaine afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement. L'inter-modalité des transports est ainsi encouragée afin que les usagers puissent facilement passer d'un mode de déplacement à l'autre en fonction de leurs besoins journaliers.

85% des utilisateurs des transports en commun se trouvent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus et 500m d'un arrêt de tram.

Les lignes Ginko sont reliées aux trains express régionaux et l'inter-modalité repose sur un système à trois gares.

Les gares, situées sur le Grand Besançon, sont toutes desservies par le bus ou le tram. Et pour tous trajets au départ et à destination d'une gare située sur le territoire du Grand Besançon, il est possible d'accéder aux lignes TER, grâce aux abonnements Ginko, sans supplément de prix.

Les bus périurbains desservent les communes plusieurs fois par jour (allers retours) et certains en service à la demande.

Les pôles d'échanges : Au nombre de quatre, créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre et permettent d'accéder aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

Les parcs relais : Ils incarnent tout particulièrement l'articulation créée entre le système Ginko et l'ensemble des modes de transports. Positionnés également aux entrées de Besançon, sur les pôles d'échanges, ils constituent le cœur du dispositif. Ils incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus ou le tram assurant le relais.

Ces deux dispositifs, réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Ils permettent un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

En savoir plus : <https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/transports/mobilite-de-la-place-pour-tous/>

- Une nouveauté en 2019

PARKINGS RELAIS

AUTOMATISÉS

Depuis la rentrée, les 5 Parkings Relais Ginko (804 places) fonctionnent différemment. Au lieu de se présenter au personnel d'accueil pour acheter un ticket Ginko et accéder au P+R, il s'agit maintenant de présenter à l'automate, au moment de sortir, un titre Ginko validé dans la journée (de 4h30 à 2h30). Que vous soyez abonné Ginko ou utilisateur ponctuel, le principe est le même :

- Ouverture automatique de la barrière du P+R (entrée libre, 7j/7, 24h/24)



- Déplacement en bus et/ou tram (avec titre de transport, PASS Voyages ou PASS Abonnement)
- Sortie sur présentation de la carte Ginko ou d'un titre Ginko validé (7j/7, 24h/24)

<https://fr.calameo.com/read/004217561cdfa2b2dff3d> Magazine plus+n°95 sep/oct 2019

➤ En prévision pour 2020

Le PDU, renommé « Plan de mobilité », depuis la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) de décembre 2019, abordera en 2020 les orientations que souhaite poursuivre Grand Besançon Métropole à propos de toutes les mobilités : véhicules à moteur, transports collectifs, vélos, marche à pied, covoiturage, auto-partage, transport de marchandises, etc., et ce dans un objectif global de réduction des émissions de polluants. Ainsi, le stationnement, les infrastructures de voirie, les lieux d'inter-modalité par exemple, font l'objet de cadrages au sein du PDM pour les 10 ans à venir.

6.1.1. L'inter-modalité des transports et la tarification combinée

La carte Ginko Mobilité permet de combiner à volonté, bus, tram, train (TER, TGV), vélo, auto et parkings.

La carte Ginko Mobilités est valable pour des trajets au départ et à destination d'une gare sur le territoire de GBM. Pour voyager au-delà du périmètre de la communauté urbaine (par exemple, de Besançon jusqu'à Dijon), un titre de transport SNCF, valable sur la totalité du trajet (même si le départ ou l'arrivée s'effectue dans une gare de GBM), est nécessaire.

6.2. LE RESEAU GINKO



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté Urbaine de GBM.

Premier projet fédérateur pour toutes les communes de GBM, le réseau Ginko constitue depuis 2002 un lien fort entre les habitants. Le réseau GINKO a été créé comme précédemment indiqué, selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires.



6.2.1. Le réseau Ginko en chiffres en 2019

- 18 lignes urbaines, dont 6 lignes offrant un niveau élevé de service (2 lignes de Tram et 4 Lianes).
- 3 services urbains en lien avec des équipements majeurs de la communauté urbaine : Ginko Gare, Ginko Hôpital et Ginko Cliniques.
- 30 lignes périurbaines régulières (51 à 87).
- 17 lignes sur réservation (Ginko Proxi).
- 88 lignes Diabolo, assurant la desserte des établissements scolaires.
- 1 service dédié aux personnes à mobilité réduite « Ginko Access », service disponible 7j/7 pour des déplacements d'adresse à adresse sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole.
- 6 pôles d'échanges pour faciliter le déplacement des clients entre les réseaux urbains et périurbains : Temis, Orchamps, Micropolis, Chamars, République et Gare Viotte.

6.2.2. Ginko et la mobilité globale en 2019

- « Ginko Vélo », le service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE) lancé en juin 2019 : parc de 300 vélos (rencontre un vif succès)
- « Ginko Voit' », le service de covoiturage connecté au réseau Ginko via une application disponible sur les plateformes Android et iOS depuis août 2019.



GINKO Voit', LA BONNE VOIE

- 2 VéloParks localisés à proximité des stations « Crous Université » et « Marnières », pour combiner l'usage du vélo et du réseau Ginko.

- Le service « VéloCité » accessible via un abonnement Ginko, pour réaliser « le dernier kilomètre ».
- Parcs relais automatisés (avec un titre de transport Ginko).
- Création du « Pass liberté ».

<https://fr.calameo.com/read/004217561cdfa2b2dff3d> Magazine plus+n°95 sep/oct 2019

6.3. LE RESEAU GINKO – LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU SD'AD'AP

Rappel : Le SD'Ad'Ap de GBM (soit l'Ad 'AP pour le transport public terrestre), a été validé par le Préfet le 26 avril 2016. Période d'exécution : 3 ans.

Les travaux effectués dans le cadre du SD'Ad'AP en 2019 sur la Ville de Besançon.

6.3.1. Le SD'AP bilan :

6.3.1.1. Comparatif nombre d'arrêts prioritaires SD'ADAP / arrêts traités

	Nombres d'arrêts
Estimation 2015 (arrêts prioritaires)	238
Ville de Besançon	170
Communes périurbaines	68

Arrêts traités (accessibles)	234
Ville de Besançon	156
Communes périurbaines	78
Arrêts traités (praticables)	12
Ville de Besançon	11
Communes périurbaines	1
Total	246

ITA (hors praticables)	11
Ville de Besançon	6
Communes périurbaines	5

Total arrêts traités	257
-----------------------------	------------

6.3.1.2. Montants des travaux par année

Année	Montant HT
2016	36 469,19
2017	466 713,73
2018	627 605,82
2019	650 436,86
Total	1 781 225,60

A noter : 70 arrêts périurbains ont été rendus accessibles pour 66 prévus dans le SD' Ad'AP. Plusieurs arrêts ont été ajoutés au fil du temps, ce qui, en raison de la programmation des travaux en lien avec les communes, a repoussé la fin des travaux à l'automne 2019.

Novillars avant travaux



Novillars après travaux



6.3.1.3. Le parc de bus accessibles

Fin 2019, 100% des bus circulant sur le réseau urbain sont accessibles au PMR.

- L'équipement des bus en écrans d'affichage a été finalisé en octobre 2019
- L'ensemble du parc bus était déjà équipé de rampes d'accès PMR.

NOUVEAUX ÉCRANS DANS LES BUS

Depuis le printemps, de nouveaux écrans d'information voyageurs ont fait leur apparition à bord des bus Ginko. Plus beaux, plus grands, plus modernes, ils apportent de nombreuses nouvelles fonctionnalités pour les voyageurs et améliorent la diffusion de l'information. On peut ainsi y retrouver :

- Annonce des lignes en correspondance avec le temps d'attente.
- Nombre de vélos Vélocité disponibles

et Parking Relais à proximité du prochain arrêt

- Messages d'info trafic
- Intégration images et vidéos

Et les informations diffusées connaîtront encore des évolutions puisque seront bientôt intégrés l'affichage des prochaines stations avec indication des lignes en correspondance, les informations sur l'accessibilité et les points d'intérêt à proximité des arrêts.



https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/11/n96GB_MAG_nov_decembre2019.pdf

6.3.1.4. La formation du personnel

Le cycle de formations, programmé par le délégataire à destination de son personnel, a fait l'objet d'une journée de formation en 2019.

6.3.1.5. L'accessibilité et la philosophie GINKO

« Pour Ginko, chaque voyageur, quel que soit sa situation, son âge, son handicap ou son degré de mobilité (durable ou momentané) doit pouvoir se déplacer normalement, sans contrainte et en toute sécurité.

Pour aller toujours plus loin dans ce sens, les travaux et les réflexions se poursuivent en s'appuyant sur un dialogue permanent avec les acteurs du monde du handicap.

Jour après jour, Ginko améliore l'accessibilité pour que le voyage soit possible pour tous et agréable pour chacun. »

<https://www.ginko.voyage/le-reseau-ginko/bien-voyager/accessibilite/>

6.3.2. Un mode de transport spécialisé : Ginko Access

(Rapport effectué par Besançon Mobilités, acteur du réseau Ginko)

6.3.2.1. Ginko Access – fonctionnement :

Ginko Access est un service de transport collectif adapté et mis à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour faciliter leurs déplacements d'adresse à adresse dans le Grand Besançon.

Depuis septembre 2018, le service Ginko Access couvre l'ensemble des 68 communes qui composent le Grand Besançon Métropole.

Les réservations s'effectuent :

- Par téléphone au 03 70 27 71 60 :
 - ✓ à l'avance (de 30 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille 18h, sauf le dimanche et les jours fériés),
 - ✓ le jour même (entre 7h et 11h pour un déplacement l'après-midi même).
- Par internet sur www.ginko.voyage : au plus tard la veille avant 17h sauf le dimanche et les jours fériés.

Le service Ginko Access est disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année :

- de 7h à 21h du lundi au jeudi, les dimanches et jours fériés (sauf 1er mai),
- de 7h à 23h, chaque vendredi et samedi.

Les déplacements :

- Ont lieu sur l'ensemble du Grand Besançon d'adresse à adresse
- Peuvent être individuels ou groupés.
- Les utilisateurs bénéficient d'un accompagnateur gratuit, si la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » apparaît sur la carte d'invalidité (sous réserve d'une place disponible dans le véhicule).

Comme pour tous les autres services Ginko, chaque utilisateur doit être en possession d'un titre de transport Ginko en règle. Les tickets sont en vente auprès des conducteurs Ginko Access.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le service Ginko Access possédait sa propre tarification. Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble de la gamme tarifaire Ginko est valable sur le service Ginko Access.

6.3.2.2. Les conditions d'accès

Le service est accessible aux personnes domiciliées au sein du Grand Besançon Métropole, possédant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) « Invalidité » au taux minimum de 80%. Tous types de déplacements sont assurés, sauf les déplacements scolaires pour les écoliers, collégiens, lycéens qui sont pris en charge par le Conseil Départemental.

Pour les personnes possédant la carte CMI « Invalidité », la carte CMI « stationnement pour personnes handicapées », ayant une station debout pénible ou canne blanche, donc sans fauteuil roulant, le dossier est étudié en commission.

6.3.2.3. Une demande renforcée

Depuis le 2 septembre 2019, afin de faire face à la saturation du service, Grand Besançon Métropole a souhaité renforcer Ginko Access avec un véhicule supplémentaire. Ce service fonctionne du lundi au vendredi et couvre les heures de pointe du matin et du soir. Il est sous-traité au Taxi Siron.

6.3.2.4. Les voyages GINKO ACCESS

La fréquentation annuelle s'élève à **34 288 voyages** en 2019. Le nombre de voyage baisse de 1% par rapport à 2018, soit une baisse de 319 voyages.

Le nombre de voyages vers ou depuis une commune en dehors de Besançon représente 22% des voyages en 2019 et une augmentation de 15% par rapport à 2018.

De septembre à décembre, les voyages issus d'une commune périurbaine ont augmenté de 32%, soit plus de 700 voyages supplémentaires par rapport à la même période en 2018.

Cette tendance est le résultat de l'ajout d'un véhicule depuis septembre. Malgré une absence de hausse du nombre global de voyages depuis la mise en place de ce renfort d'offre, on remarque cependant une augmentation du poids des voyages en lien avec le périurbain.

6.3.2.5. Utilisateurs et usage du service Ginko Access

- La commission Ginko Access a traité 82 demandes d'inscriptions et répondu favorablement à 63 demandes. Ce chiffre est 43% plus élevé que l'année précédente. En effet, en 2018, la commission a répondu favorablement à 44 demandes d'adhésion.
- En 2019, 300 clients différents ont été transportés soit environ 30% du nombre total d'inscrits au service. En moyenne c'est 191 clients différents qui sont transportés chaque mois, contre 179 clients en 2018.
- Le taux de renouvellement des clients en 2019 s'élève à 24%. Près de 76% des utilisateurs étaient déjà utilisateurs du service en 2018.

6.3.2.6. Typologie de la clientèle

- *Age des clients*

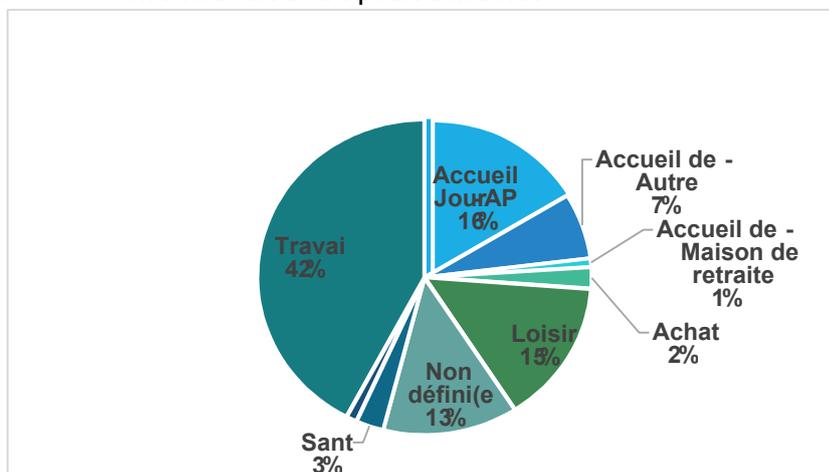
Près de 50% des inscrits au service Ginko Access ont, à ce jour, plus de 65 ans. Les clients ayant entre 25 et 65 ans, représentent 40% des clients. La faible part de très jeunes inscrits s'explique par la prise en charge des transports à vocation scolaire par le Conseil Départemental.

- *Type de handicap*

Les usagers du service se répartissent comme suit :

- ✓ 37% des clients sont équipés d'un fauteuil roulant électrique ou manuel
- ✓ 55% des clients sont des personnes semi-valides
- ✓ 8% des clients sont atteints de troubles de la vision / cécité.

6.3.2.7. Motifs des déplacements



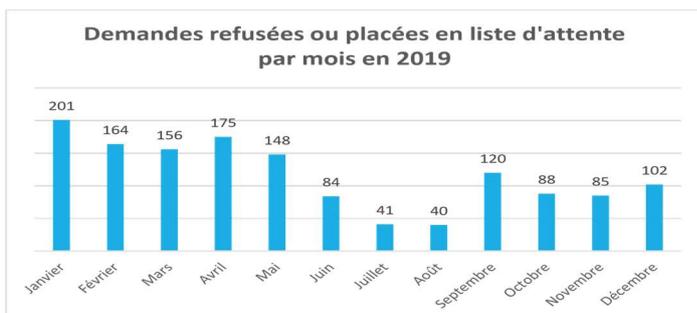
6.3.3. Gestion des réservations

6.3.3.1. Réservations planifiées et annulées

- Sur le total des demandes de déplacements effectuées par le client :
 - ✓ 70% ont été planifiées
 - ✓ 30% ont été annulées : parmi elles 25% des courses sont annulées à la demande des clients en amont.

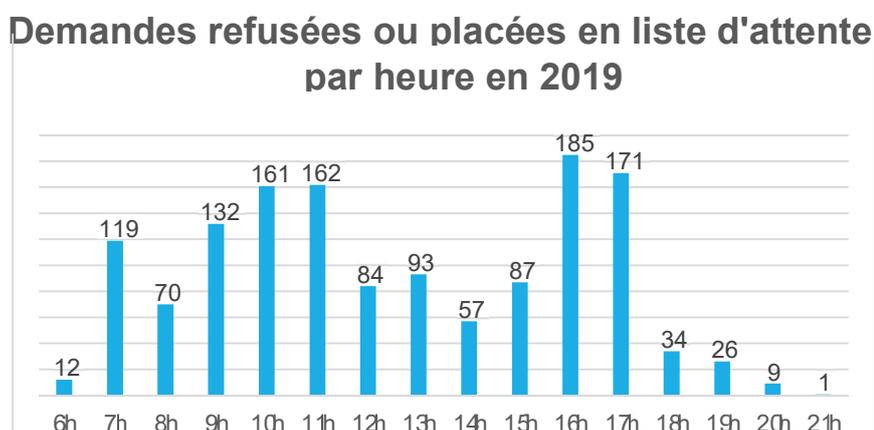
6.3.3.2. Liste d'attente et saturation

- Le manque de disponibilités sur le service Ginko Access entraîne soit :
 - ✓ la mise en liste d'attente de la demande d'un horaire de déplacement non disponible
 - ✓ la proposition d'un horaire alternatif par les téléconseillers (accepté ou refusé).
- D'après les statistiques GINKO, la saturation représente 4% du service, soit 1 400 demandes en liste d'attente ou refusées sur l'année 2019.
- Le nombre de demandes refusées de septembre à décembre a chuté de 42% par rapport à la période de janvier à mai.
Ce résultat positif s'explique en partie par :
 - ✓ Un véhicule supplémentaire en circulation depuis septembre qui offre davantage de disponibilités.
 - ✓ La ré-internalisation de la centrale de réservation depuis le mois d'août qui permet une meilleure optimisation des réservations.



L'analyse des demandes non abouties par heure (ci-dessous), met l'accent sur le manque de disponibilités aux heures de pointes notamment en raison des déplacements pour le travail : 23% du nombre total des demandes non abouties se situent dans la tranche horaire de 10h à 12h. A noter que le matin semble être également problématique depuis 7h, heure à partir de laquelle les clients ont besoin du service pour aller travailler ou se rendre dans un accueil de jour.

- De 16h à 18h : cette période de la journée représente 25% du nombre total de demandes non abouties.



6.3.4. CHIFFRES CLES D'EXPLOITATION

Chiffres clés d'exploitation	
Heures totales de conduite	19 826
Kilomètres totaux	377 512
	Dont 51% réalisés en sous-traitance

6.3.5. BILAN QUALITATIF

Grâce aux remontées provenant des réclamations et des retours clients exprimés auprès des conducteurs du service et de la CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité), les principaux retours et attentes des clients sont les suivants :

- Plus de disponibilités de réservation notamment pour les utilisateurs occasionnels n'étant pas inscrits en plan de service
- Plus de disponibilités en heures de pointe

- Étendre la plage horaire du service au-delà de 21h00 en semaine et 23h00 les vendredis et samedis, car pour les sorties tardives (spectacle, concert...), il n'y a pas de retour possible
- Réinstaller la centrale de réservation au sein de Kéolis Besançon Mobilités avec les conseillers les mêmes interlocuteurs.

6.3.6. OBJECTIFS EN 2020

Les points à travailler et améliorer pour l'année 2020 sont les suivants :

- Etablir un nouveau règlement d'accès pour se conformer à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) parue le 26 décembre 2019 qui stipule les points suivants :
 - ✓ L'accès des personnes en situation de handicap aux services de transport adapté ne sera plus restreint :
 - ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné,
 - ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion (avec un taux de plus de 80%).
- Continuer le travail déjà commencé sur la refonte du règlement Ginko Access pour favoriser le désengorgement tout en prenant en compte l'impact de la nouvelle législation :
 - Proposer à nouveau des pénalités financières ou des suspensions du service en cas d'annulations tardives et absences abusives afin de libérer des plages de réservations.
 - Limiter le nombre de déplacements par jour et/ou semaine.
 - Offrir davantage de disponibilités aux clients occasionnels.
 - Mettre en place un dispositif d'accompagnement des clients sur le réseau Ginko classique, de plus en plus accessible, afin d'améliorer l'autonomie de déplacement et offrir une alternative à Ginko Access.
 - Poursuivre la formation des conducteurs et favoriser la sensibilisation aux handicaps sur le réseau Ginko en organisant des actions de sensibilisations au sein de l'entreprise.
 - Informer davantage de la mise en accessibilité des arrêts et des matériels roulants des lignes de tram et bus Ginko pour favoriser l'usage du réseau classique.
 - Continuer le travail pour l'accessibilité des supports d'information généraux sur le réseau Ginko comme la création d'un plan de type « métro ».

A noter que ces dispositions sont issues du travail réalisé par les gestionnaires du service GINKO en lien avec les membres du groupe d'experts d'usage.

7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

7.1. LES ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANCON

7.1.1. Diagnostics - Rappel

Une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coûts, délais).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délais, coûts).

7.1.2. Gestion et suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad 'AP des bâtiments de la Ville de Besançon - Rappel

- Pour les permis de construire : l'assistance d'un bureau de contrôle a été requise
- Pour la déclaration de travaux (signature des documents) : la Ville est restée le maître d'œuvre.

7.1.3. Conduite des travaux- Rappel

Certaines interventions sont effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin de les quantifier (matériel et main d'œuvre). Ces travaux ont ainsi pu être valorisés.

7.1.4. Bilan travaux de mise en accessibilité conduits en 2019 par la Ville de Besançon sur les bâtiments communaux

•895 137,18 € HT (1 073 957,99 € TTC) consacrés à la mise en accessibilité des bâtiments

•35 établissements recevant du public traités

•16 attestations d'accessibilité émises (travaux achevés).

7.1.4.1. Quelques réalisations 2019 en images

Gymnase



des



Montboucons



Gymnase de la Malcombe



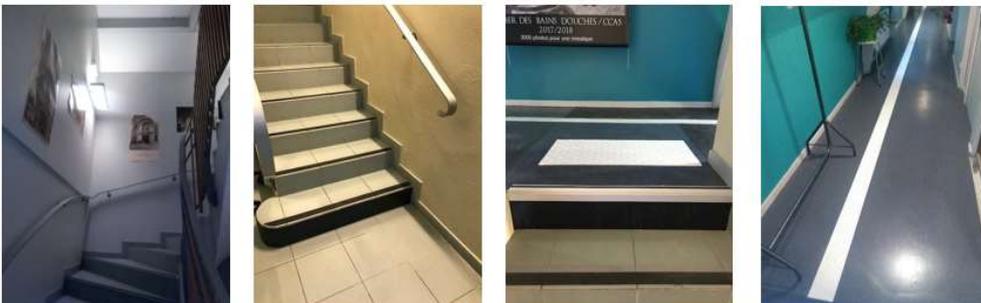
Groupe scolaire Brossolette



Maternelle et élémentaire II Pierre et Marie Curie



Bains douches de la Madeleine



7.1.4.2. Un exemple d'opération conduite hors Ad'Ap mais respectant l'accessibilité

Salle d'escalade Marie-Paradis - travaux conduits sur 2019

Inauguration :
mercredi 8 janvier
2020 à 14h



Ouverture au
public : samedi 11
janvier 2020



*Avec ses quelques 1.600 m² « grimposables », ses blocs à 18 m de haut et ses 1.000 m² au sol, la salle Marie Paradis est l'une des plus grandes salles d'escalade du Grand-Est de la France. **Elle permet d'accueillir : des associations, des élèves des établissements scolaires, un public en situation de handicap auquel sont proposées des activités adaptées.** Elle permet de combiner trois disciplines : bloc, difficulté et vitesse.*

7.1.4.3. Action spécifiques sur les Boucles à Induction Magnétique : BIM

- Actions fin 2019 – début 2020 :
 - ✓ Rappel des consignes auprès des responsables de structures équipées de BIM :
 - transmission d'une notice d'utilisation simplifiée pour rappel et formation des nouveaux agents d'accueil,
 - rappel de la nécessité de mise en charge continue de la BIM,
 - rappel de la nécessité d'apposer le logo sur la porte d'entrée d'accueil.
 - ✓ À proximité de la BIM,
 - rappel de la nécessité d'entretien régulier + procédure à suivre à cette fin.
- Prévu en 2020 : Diagnostic et remise à niveau de l'ensemble des BIM existantes : (mars 2020).

7.1.4.4. Travaux sur les Etablissement Recevant du Public de la Ville de Besançon projection 2020

(A noter que suite au ralentissement de l'activité dû au COVID 19, ces projections ont été très perturbées en 2020).

- **Budget alloué : 1 855 960 €**
- **25 réalisations projetées, dont :**
 - ✓ Groupe scolaire des Vieilles Perrières (453 500€)

- ✓ Groupe scolaire des Chaprais (358 000€)
- ✓ Groupe scolaire Edouard Herriot (280 000€)
- ✓ Élémentaire et restaurant Jean Macé (203 400€)
- ✓ Palais Granvelle (74 000€).

- **Etudes et commencement de travaux :**

- ✓ Groupe scolaire Helvétie (marché MOE attribué en janvier 2020)
- ✓ Groupe scolaire Ile de France (études à lancer en janvier 2020)
- ✓ Complexe Torcols Dojo vestiaires Foot (études à lancer en janvier 2020).

7.2. LES TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) – BILAN DIRECTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BESANÇON - ANNEE 2019

ERP et IOP-Sites concernés période 1 de l'Ad'Ap	Adresse	Type	Nature des travaux	Etat d'avancement	Année de réalisation	Coût des travaux TTC
Square Saint Amour	Rue d'Alsace	IOP	Réhabilitation dans le cadre du projet « cœur de Ville »-amélioration de l'accessibilité	Travaux en cours	2019-2020	0
Promenade Micaud	Avenue E.Droz	IOP	Aménagement de l'entrée de la promenade côté pont Bregille Création de plusieurs places de stationnement PMR et amélioration de la chaîne de déplacement jusqu'à l'entrée du parc.	Travaux achevés	2019	5 266
Promenade Granvelle	Rue de la Préfecture et place du théâtre	IOP	Réhabilitation dans le cadre du projet « cœur de Ville »-amélioration de l'accessibilité	Travaux en cours	2019-2020	4 056
Square Jean Jaurès	Rues Gondy et du caporal Peugeot	IOP	Amélioration de l'accessibilité depuis la rue Gondy	Travaux achevés	2019	2 750
Parc des Frères de Saint Claude	Chemin des Grands Bas	IOP	Amélioration de l'accessibilité depuis la Résidence	Travaux achevés	2019	13 350
Combe Ducat	Rue de la Gouille	IOP	Aménagement d'une liaison accessible entre les rues de la Gouilles et de Dole	Travaux achevés	2019	21 131
Ile Saint Pierre	Pont de la République	Accès à un ERP	Amélioration de l'accessibilité à l'entrée du Parc depuis le pont	Travaux achevés	2019-2020	3 152

7.3. LISTE DES TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMUNES DE GBM EN 2019 :

Seules les communes qui ont communiqué sur les travaux effectués en 2019 ou dont les travaux ont pu être identifiés, sont citées dans le présent bilan.

<p>CHALEZE</p>  <p>Les enfants profitent à plein de leur nouvelle école.</p>	<p>Une nouvelle école. En 2019, les petits Chalezeulois ont pris possession de leur nouvelle école.</p> <p>Magazine PLUS+ N° 96 - Novembre/décembre 2019 https://fr.calameo.com/read/004217561e83d288a0c0b</p>
<p>CHEMAUDIN ET VAUX</p> 	<p>Une nouvelle mairie C'est dans l'ancienne école Jules Ferry entièrement réhabilitée et mise aux normes que les presque 2 000 habitants de Chemaudin et Vaux ont, depuis 2019, leur nouvelle Mairie.</p> <p>Magazine PLUS+ N° 94 - juillet /aout 2019 https://fr.calameo.com/read/004217561c36f9e81ef9d</p>
<p>ECOLE-VALENTIN</p>  <p>Un périscolaire bambini neuf pour le plus grand plaisir des enfants de la commune.</p>	<p>Un nouvel accueil périscolaire Les travaux de réhabilitation et d'extension du site (qui est passé de 450 à 750 m2 ont notamment permis sa mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Magazine PLUS+ N° 94 - juillet /aout 2019 https://fr.calameo.com/read/004217561c36f9e81ef9d</p>
<p>GRANDFONTAINE</p>  <p>Le nouveau site multi-accueil a été inauguré le 9 février dernier.</p>	<p>En 2019 : un bâtiment multi-accueil et le début des travaux de réhabilitation de l'école primaire La commune de Grandfontaine poursuit le développement de ses services aux familles, notamment pour l'enfance. Le 9 février 2019 elle a inauguré son nouveau site multi-accueil. La réhabilitation du groupe scolaire, entamée au tout début de l'année sera livrée à la rentrée 2020.</p> <p>Magazine PLUS+ N° 94 - juillet /aout 2019 https://fr.calameo.com/read/004217561c36f9e81ef9d</p>

TALLENAY	Mise en accessibilité sanitaire de la salle des fêtes (salle MOLLET).
----------	---

7.4. LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP GERES PAR LE DEPARTEMENT DU DOUBS

7.4.1. Information transmise par le Département du Doubs : Direction du Patrimoine et de la Logistique Travaux conduits en 2019

7.4.1.1. BESANCON

- Bâtiment situé 18, rue de la Préfecture à Besançon : remplacement de la porte d'entrée par une porte plus facile à manœuvrer et présentant un contraste visuel.

7.4.1.2. POUILLEY-LES-VIGNES

- Collège « Georges Pompidou » : rénovation complète des toilettes du préau, avec remise aux normes d'un toilette PMR chez les filles et les garçons.

7.4.1.3. SAONE :

- Collège « Entre Deux Velles » - Reprise de l'ensemble des caillebotis situés devant l'entrée du préau et le CDI, afin de permettre le passage d'un fauteuil roulant.
- Restructuration complète de l'infirmerie avec création d'une douche et de toilettes PMR.
- Rénovation complète des toilettes de la cour avec remise aux normes des toilettes PMR chez les filles et les garçons.

Par ailleurs, un diagnostic complet, valant point d'étape sur la mise en œuvre des ADAP a été effectué sur l'ensemble des bâtiments départementaux.

7.5. TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BESANCON

Pilote : Direction Département travaux et Sécurité

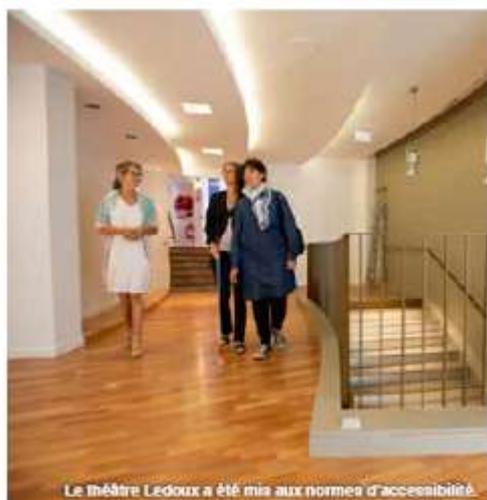
Hôpital Minjoz - Bâtiment gris	localisation	Travaux effectués
Accueil (BLIA)	Personne accueil et orientation	Installation d'un panneau suspendu « Accueil PMR – Accompagnement dans les services, prise de rendez-vous, visites aux malades »
Accueil (BLIA)	Bureau accueil	Installation d'un panneau suspendu « Mise à disposition d'un fauteuil roulant »
(BLIA)	Circulation hall	Pose d'une bande de guidage depuis les portes d'entrées jusqu'à l'accueil
Bureau des entrées	Espace d'attente	Mise en place pictogrammes fauteuil PMR : 2 sur les portes d'entrées du bureau des entrées et 1 à côté poteau situé vers les toilettes

Hôpital Minjoz - Bâtiment orange	localisation	Travaux effectués
PCP	Biomed, niveau 2	Création d'un sanitaire adapté PMR dans le sanitaire existant (déplacement des cloisons, équipement du sanitaire et appareillage)
PCP	Chirurgie cardiaque, niveau 1	Création d'un sanitaire adapté PMR dans le sanitaire existant (déplacement des cloisons, équipement du sanitaire et appareillage)
PCP	Cardiologie, niveau 1-vestiaire visiteurs	Création d'un SAS de 2.20x1.40 (espace devant porte d'accès au service inadapté et insuffisant pour les PMR en fauteuil roulant). Travaux comprenant déplacement de la cloison donnant dans la salle d'attente et équipement du lieu.

7.6. EXEMPLE DE NOUVEAUX BATIMENTS STRUCTURANTS ACCESSIBLES LIVRES EN 2019 EN IMAGES : GBM - VILLE - CCAS

7.6.1. LE THEATRE LEDOUX : la culture toujours plus accessible

Après la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en 2018, c'est au tour du théâtre LEDOUX d'ouvrir à nouveau ses portes à toutes et à tous, dans un espace rendu totalement accessible.



Le 7 septembre dernier a été une date-clé dans la rentrée culturelle bisontine : ce soir-là, le Théâtre Ledoux rouvrait, après quatre mois de travaux. L'opération visait notamment à rendre le site accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une enveloppe de 300 000 € a ainsi été consacrée à la mise aux normes PMR, sur un budget total de 575 000 €. Le chantier a permis d'aménager des cheminements extérieurs et d'accès au théâtre. Une borne de guidage a été mise en place pour guider les malvoyants jusqu'à l'entrée de l'établissement. Les travaux ont aussi concerné la banque d'accueil du

intérieures, l'éclairage et la création de huit places PMR supplémentaires, à l'orchestre.

En parallèle aux travaux d'accessibilité – venus compléter la boucle à induction magnétique, fonctionnant déjà à l'attention des déficients auditifs –, le hall a été réaménagé, afin de garantir une meilleure fluidité du public.

Magazine PLUS+ n°96 - Novembre/décembre 2019

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-novembre-decembre-2019/>

NB : Ce projet a été présenté aux groupes d'experts d'usage et à tenu compte de ses propositions.

7.6.2. Le BASTION



« Le Bastion remet le son »

Magazine PLUS+ n°93, mai-juin 2019 <https://fr.calameo.com/read/0042175614f31870c0517>

Ce projet a été présenté au groupe d'experts d'usage.

7.6.3. LA PISCINE DE CHALEULE : LE SPORT TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE



Les installations sont désormais accessibles à toutes et à tous.

Magazine PLUS+ n°95 sept/oct 2019 <https://fr.calameo.com/read/004217561cdfa2b2dff3d>

Ce projet a été présenté au groupe d'experts d'usage.

7.7. QUELQUES EXEMPLES DE BATIMENTS STRUCTURANTS POUR LES AUTRES PARTENAIRES

7.7.1. L'OFFICE DU TOURISME DE RETOUR AU CENTRE VILLE



L'Office du Tourisme s'est installé dans un espace accessible et interactif au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville totalement rénové.

Le rez-de-chaussée accueille également le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Magazine PLUS+ n°94 juillet/août 2019

<https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/07/GRAND-BESANCON-N94-bdef-BAT2.pdf>

7.7.2. ADAPEI- INSTITUTION NOTRE DAME - un nouvel espace de restauration

Magazine BVV n° 427 décembre 2019 <https://fr.calameo.com/read/00041814833ee8242775b>



► Depuis la rentrée, les élèves de maternelles, CP et CE1 de l'école Notre-Dame bénéficient d'un nouvel espace de restauration. Plus grand (250 m²), plus agréable, cet espace partagé se trouve au sein de la Maison du Parc du pôle Enfance et Adolescence de l'Adapei du Doubs, à proximité de l'Institution Notre-Dame Saint-Jean.

Ce projet qui relie le milieu dit « ordinaire » et le milieu dit « spécialisé », permet de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'accueil du handicap.

7.7.3. CROUS- INAUGURATION DE SON NOUVEAU SIEGE



Événement : inauguration du siège du CROUS

Le siège du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) Bourgogne Franche-Comté a été inauguré le 30 août dernier sur le campus de la Bouloie à Besançon en présence de Dominique Marchand, la présidente du Crous. Ce nouveau bâtiment labellisé haute qualité environnementale aura coûté 3,3 M€ dont 500 000 € financés par Grand Besançon Métropole.

Magazine PLUS+ n°96 novembre/décembre 2019

<https://fr.calameo.com/read/004217561e83d288a0c0b>

7.8. QUELQUES EXEMPLES D'INSTALLATION OUVERTES AU PUBLIC (IOP) RENDUES PLUS ACCESSIBLES EN 2019

7.8.1. LE SQUARE ST AMOUR



Un nouveau sol stabilisé/compacté, des entrées élargies...

BVV décembre 2019, janvier 2020

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2019/11/BVV0427.pdf>

7.8.2. LE PARC DE LA RHODIA

Magazine PLUS+ n°96 novembre/décembre 2016

<https://fr.calameo.com/read/004217561e83d288a0c0b>,



7.8.3. PLACE GRANVELLE



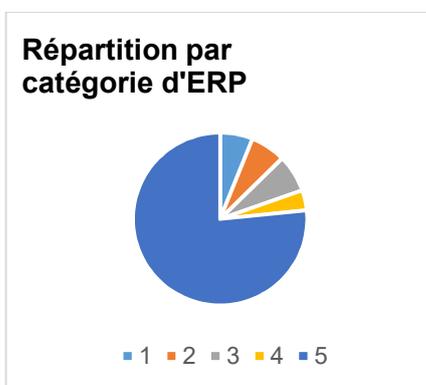
BVV 426, octobre novembre 2019 <https://fr.calameo.com/read/000418148b4b8ae4f847e>
 Certains de ces travaux commencés en 2019 ont été livrés en 2020.

7.8.4. L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE GBM AYANT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'URBANISME EN 2019

- Le bilan sur l'année 2019 porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées des : ERP (autorisations de travaux dans le cadre ou hors cadre d'un permis de construction), visites avant ouverture au public des ERP.
- Le dépôt des Ad 'AP devait être effectué, en Mairie, au plus tard le 27 septembre 2015. Les Ad 'AP déposés jusqu'au 1^{er} avril 2015 ont été acceptés et instruits sur consignes du Ministère. Depuis le 1^{er} avril 2019, il n'est plus possible de déposer d'Ad 'AP.
- La mise en conformité des établissements n'ayant pas déposé d'Ad'AP doit se faire, via une Autorisation de Travaux, et la conformité doit être réalisée sans délai.
- Les établissements qui ont obtenu la validation de leurs demandes d'Ad 'AP, déposent la ou les autorisations de travaux afférentes. A l'issue des travaux, une attestation d'achèvement de travaux est envoyée en Préfecture, accompagnée des pièces justificatives requises. Elle est établie sur l'honneur pour les établissements du 2^{ème} groupe et par un professionnel qualifié pour ceux du 1^{er} groupe.

7.8.5. Répartition des dossiers par catégorie d'ERP

Catégories	nombre		%
1	13	soit	6%
2	14	soit	7%
3	15	soit	7%
4	8	soit	4%
5	164	soit	77%
Total	214		



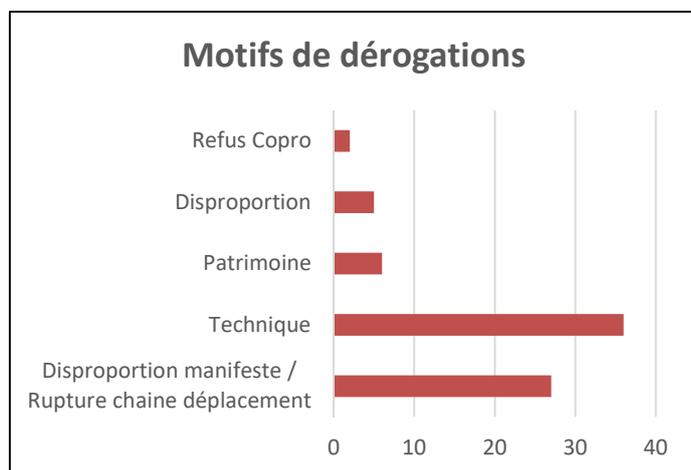
Représentation des ERP de 5e catégorie

2012	79%
2013	59%
2014	65%
2015	73%
2016	80%
2017	78%
2018	73%
2019	77%

7.8.6. Types d'Établissements Recevant du Public



7.8.7. Les dérogations



dérogations accordées			
année	nombre de dérogations	nombre de dossiers	%
2019	49	214	23%
2018	64	226	28%
2017	98	304	32%
2016	112	332	34%
2015	145	349	42%
2014	39	202	19%
2013	25	167	15%

7.8.7.1. Liste des dérogations

CITADELLE BASTION FRONT ROYAL	Technique
LA BIERERIE	Technique
LA PAUSE DWITCH	Technique
MAISON D'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNES	Technique
MAISON DE QUARTIER GRETTE BUTTE - CENTRE MEDICO-SOCIAL	Technique
ASSOCIATION HOPHOPHOP	Technique
CABINET DE MASSO-Kinésithérapie - INFIRMERIE (EX. LABO CBM 25 PLANOISE - EPOISSES)	Technique
CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL - 2	Technique
CITADELLE ESCAPE GAME FRONT ROYAL	Technique
LA CORNEMUSE	Technique
LA FEE VERTE	Technique
IGUANE CAFE	Technique

LA PENSION	Technique
AUTO-ECOLE CONDUITE 3DS	Technique
ESSENTIEL ET COMPAGNIE (EX, HOM&CO)	Technique
CABINET D'ORTHOPHONIE	Technique
DISCOTHEQUE LE STYL	Technique
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF L'ESSOR	Technique
LA BOUTIQUE DES CREATEURS (EX. BILLOTTE)	Technique
LA VINOTECA	Technique
RESTAURANT L'HERITAGE (EX. EPICERIE MODELE/ADORE)	Technique
RESTAURANT LE PAVILLON (EX. OFFICE DE TOURISME)	Technique
HALTE GARDERIE - MICRO-CRECHE DE LA VIEILLE MONNAIE	Technique
LE CHAPELIER (EX. LE TUYE)	Technique
LE REUNIONNAIS	Technique
LE SCENACLE	Technique

7.8.8. Les Agendas d'Accessibilité Programmée

- **2 demandes d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée** en 2019
- **10 demandes d'autorisations de travaux** correspondent à la **mise en œuvre des engagements d'agendas d'accessibilité programmée déposés antérieurement.**

8. LE LOGEMENT

A la suite de l'élargissement du périmètre communautaire, le 1er janvier 2017 et conformément aux dispositions de l'article L. 302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, Grand Besançon Métropole a engagé la modification de son Programme Local de l'Habitat. Une procédure de consultation a été lancée le 13 août 2018. Les « personnes morales associées » (communes de la Communauté Urbaine, bailleurs sociaux, Préfet...) ont disposé d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur le projet de modification.

Par décision du conseil d'agglomération (devenu ensuite Conseil Communautaire), du 26 juin 2019, le 6ème Programme Local de l'Habitat 2013- 2019 a été prorogé pour la durée de sa révision, soit jusqu'à décembre 2021. Aussi, dans l'attente de la définition des orientations du 7ème Programme Local de l'Habitat, les orientations et actions du PLH actuel ont été reconduites pour 2 années.

Rappel : Dans le domaine de l'habitat, GBM cherche à permettre un développement harmonieux et cohérent des communes, mais il s'efforce aussi d'offrir des logements de qualité, diversifiés et accessibles à l'ensemble des habitants.

8.1. HABITAT ET PRU-RAPPEL

Les grands programmes engagés de rénovation urbaine, intègrent, pour la partie bâtie, toutes les règles applicables et notamment celles édictées par le Code de la Construction et de l'Habitation et auxquelles se réfèrent les ERP et le logement.

Lorsqu'un quartier est touché, ce sont souvent de nouveaux pans entiers de la vie sociale qui deviennent accessibles au fur et à mesure de la livraison du projet, aux personnes souffrant d'un handicap : vie du quartier, culture, sports, loisirs, solidarité, emploi, logement, santé, éducation.

Après la signature du protocole de préfiguration NPNRU, en avril 2016, et de la convention NPRU Grette (démolition de 500 logements), l'avenant à la convention pluriannuelle avec l'ANRU pour la réalisation et le financement du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Planoise a été validé par le conseil communautaire du 16 décembre 2019. Ce projet prévoit, la démolition de 1190 logements publics (qui seront compensés par la construction de logements neufs à hauteur de 1 nouveau logement pour 3 logements démolis), la réhabilitation de 695 logements et une amélioration de la qualité résidentielle de 1518 logements.

8.1.1. Un dispositif commun de gestion de la demande de logement social

Rappel :

Les bailleurs sociaux du Doubs et leurs partenaires, ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement social. Cette organisation est destinée à faciliter les démarches. Toute demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social. Le demandeur peut adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler sa demande auprès du partenaire de son choix. Grâce à ce fichier, tous les organismes en ont connaissance.

L'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté a souhaité rappeler, par l'intermédiaire de la CIA et afin de favoriser le rapprochement offre/demande et la mobilisation de l'offre la plus adaptée aux personnes en perte d'autonomie, que lors du dépôt d'une demande de logement social, « il est essentiel, pour optimiser son traitement, que le demandeur qui souhaite obtenir un logement adapté renseigne très précisément le complément à la demande de logement social – logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie.

8.1.2. Actions conduites par le service Habitat de GBM en 2019

Actions conduites par le service Habitat de GBM ayant pris naissance et/ou ayant été conduites sur l'année 2019 et étant destinées à améliorer ou à assurer la promotion de l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Besançon ou de son agglomération et formations suivies destinées à améliorer la prise en compte et/ou l'accueil des personnes en situation de handicap.

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2019	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser la production de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Actions PLH 2.2 "Favoriser l'accèsion à la propriété" et 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Programme d'aide à l'accèsion à la propriété	26-juin-14	Programme d'aide destiné à des ménages primo-accédants et pour l'acquisition de logements labellisés par Grand Besançon Métropole. Labellisation des logements conditionnée au respect des critères d'accessibilité de la loi du 11 février 2005	19 nouveaux projets labellisés en 2019, 25 ménages aidés	GBM, ADIL du Doubs, constructeurs et promoteurs immobiliers	Evolution du programme par délibération du 17 juin 2015, 19 mai 2016, 18 décembre 2017, 23 mai 2019
	Action PLH 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) » Conditions de financement GBM et Avenant 2019 des aides à la pierre	Programmation de droit commun 2019	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle et soutien financier à la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	125 logements agréés en construction neuve dont 36 logements locatifs très sociaux	Communes de l'agglomération, Etat, bailleurs publics	Evolution et prorogation du programme par délibération 16 décembre 2019 Décisions Président Opération significative : 17 PLUS et 4 PLAI au sein d'une opération Villagénération publics seniors Néolia
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la production de logements locatifs publics (respect des	11 opérations de construction neuve, 120 logements, 6 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commissions n°1 et n°5 et validés en Bureau

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2019	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements existants / faciliter les travaux accroissant l'accessibilité et l'adaptation des logements (aide aux ménages et aux bailleurs publics)"	Délégation de gestion des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)	Soutien à l'amélioration de l'accessibilité des logements	2006 (délégation des aides à la pierre)	Mobilisation des crédits délégués : baisse des taux de financement depuis 2016 des travaux d'amélioration de l'accessibilité et de l'adaptation des logements	38 logements adaptés au titre de l'accessibilité et de l'autonomie	ANAH, PRIS, opérateurs agréés anah	Programme d'Action Territorial 2019 (PAT)
	Action PLH 3.1 : « Améliorer le parc public »	Soutien à l'amélioration du parc public	Depuis 2013	Soutien financier à l'amélioration de la performance énergétique, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements locatifs publics existants	6 opérations financées en 2019 pour un total de 377 logements	Bailleurs, Conseil régional (Effilogis), Europe (FEDER)	Délib 26/09/2019 Une opération significative : GBH 3-5 rue des Aubépines à Besançon a permis la mise en place de 2 ascenseurs accessibles PMR desservant chacun 10 logements
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la réhabilitation de logements locatifs publics	5 opérations de réhabilitation, 127 logements, 1,850 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commission 5 et validés en Bureau
OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2019	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Accompagner les porteurs de projet (communes, organismes publics...) dans la création de projets d'habitat intergénérationnel ou structures (hébergement ou logements) pour personnes âgées et/ou handicapées"	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PLS - Prêt Locatif Social	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle pour la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	17 logements PLS agréés en 2019		Avenant fin de gestion 2019 Décisions Président Opération significative : 4 PLS au sein d'une opération Villagénération publics seniors Néolia
	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PALULOS soutien financier aux opérations de production de logements publics réalisées par les communes	2006 (délégation des aides à la pierre)			1 opération de 2 logements à Champagny agréée en 2019	
OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2019	Partenariat	Documents de rendu / supports

"Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de logements accessibles et adaptés"	La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2014 Délibération Bureau du 28 mai 2015	Adhésion au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social	28-mai-15	Le fichier partagé de gestion de la demande (Imhoweb) mis en place par les bailleurs publics du Doubs facilite le rapprochement de l'offre et de la demande, notamment des personnes en situation de handicap	Adhésion au fichier partagé pour un montant annuel de 7 000 € à la charge de l'agglomération	GBSD, Aréha Est	Délibération du 9 mai 2019
	Convention intercommunale des attributions validée le 17/12/2018	Objectifs opérationnels et programme d'actions en matière d'attributions de logements dans le parc locatif public	20-mars-17	Encadrement des opérations de relogements, objectifs d'attribution au bénéfice des demandeurs prioritaires, des ménages les plus modestes, des ménages issus des quartiers prioritaires	Voir Tableaux de bord mensuels des attributions et suivi opérations de relogement	Bailleurs publics, services de l'Etat, associations de locataires, communes disposant d'un parc public, Département, etc.	Convention intercommunale des attributions validée le 17/12/2018

8.2. L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE FRAGILITE ET OU VIEILLISSANTES

8.2.1. Les établissements d'Hébergements pour personnes âgées dans le Département du Doubs

Le listing est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/etablissement-personnes-agees/doubs-25>

- Une adresse pour Besançon (site essentiel Autonomie)

<https://www.essentiel-autonomie.com/trouver-maison-retraite-ehpad/maison-retraite-besancon-25#>

8.2.2. Renseignements sur les aides à l'adaptation des logements

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/les-aides-domicile/les-aides-ladaptation-au-logement>

8.2.3. Les résidences Autonomie du CCAS – Une offre désormais reconnue

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements et a accueilli, en 2019, 356 résidents dans 5 Résidence Autonomie.

Ces 5 structures font figure de relais entre le domicile et l'établissement médicalisé. Elles accueillent toute personne autonome de plus de 60 ans ou en situation de handicap, sans problème de santé grave.

Les Résidences Autonomie encouragent la vie sociale et préviennent la perte d'autonomie de leurs résidents, en proposant de nombreuses activités axées sur la forme physique et intellectuelle, la culture et les loisirs, l'apprentissage et les jeux... et apporte de nombreux services. En 2019, 845 participations ont été enregistrées sur l'ensemble des ateliers proposés.

Réparties sur tous les quartiers de la ville, les 5 résidences Autonomie sont composées de studios dotés d'un coin cuisine, de toilettes et d'une salle d'eau avec douche à l'italienne.

Elles offrent à chacun, un restaurant où les résidents, mais aussi les séniors du quartier peuvent, se rendre pour le repas du midi.

Données issues du Rapport d'Activités 2019 du CCAS de Besançon, page 30.
<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf>

8.2.4. Un Chez Soi d'Abord : Le logement comme outil d'inclusion sociale et de réduction des pathologies

Le CCAS de Besançon a rejoint le dispositif national « Un Chez Soi d'Abord » (UCSA) en créant un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, le Centre Hospitalier de Novillars, l'association Julienne Javel et SOLiHA, agence immobilière solidaire. Suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne- Franche-Comté (ARS BFC), le projet bisontin a obtenu l'aval de l'État pour une expérimentation de type villes moyennes, et ce, en attendant l'essaimage au niveau national. Le dispositif bisontin, inscrit dans le cahier des charges national, s'adresse aux sans-abri atteints de troubles psychiques graves. Il est guidé par 8 principes essentiels encadrant l'action des membres du GCSMS.

En 2019 le dispositif est passé en phase opérationnelle avec la création d'une commission d'admission en concertation avec la cellule des cas complexes.

En savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2019/06/Bilan-dactivite-2018-CCAS.pdf>

9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION

9.1. LA PETITE ENFANCE

Les enfants en situation de handicap sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche des Clairs-Soleil qui accueille des enfants polyhandicapés en est le meilleur exemple.



Crèche des Clairs-Soleils

9.1.1. La Crèche des Clairs Soleils et l'activité 2019 de la commission d'attribution des places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap

Créée en 2017, la commission d'attribution pour les places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap, permet l'examen, par les médecins de l'ADAPEI, du CAMPS, du SESSAD et de la crèche, de la situation d'enfants handicapés susceptibles d'être intégrés par l'établissement. Cette démarche, par le repérage croisé de situations familiales, permet de proposer un accueil en crèche dès les premiers signes de polyhandicap confirmés.

En 2019, la Commission s'est réunie à quatre reprises.

9.1.2. La crèche des clairs soleils et l'accueil des enfants en situation de handicap en 2019

Sur l'année 2019/2020, 7 enfants en situation de handicap sur les 6 places réservées ont été accueillis à la crèche jusqu'en Juillet 2019, dont 2 enfants scolarisés à mi-temps le matin.

Depuis la rentrée de septembre 2019, 6 enfants en situation de handicap sont accueillis sur le dispositif.

9.2. LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP DANS LES ECOLES, LES COLLEGES, LES LYCEES DE FRANCE

Rappel : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, a initié un changement de paradigme majeur en posant comme un droit inaliénable et fondamental le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit le handicap.

La loi sur la Refondation de l'école de la République est venue consolider cette visée en consacrant le principe d'inclusion scolaire.

Les parents d'élève en situation de handicap peuvent depuis contacter la cellule "aide handicap école" que le ministère de l'Éducation nationale met à leur disposition : 0810 55 55 00 aidehandicapecole@education.gouv.fr

En 2019, l'école inclusive s'inscrit au cœur de la loi pour une école de la confiance (28 juillet 2019) qui permet d'engager à la fois une transformation de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration significative des conditions de travail de leurs accompagnants, ainsi qu'une coopération de l'ensemble des acteurs autour de l'élève.

La rentrée scolaire 2019 a été une rentrée particulière, avec la mise en œuvre du service public de l'école inclusive. Elle marque un changement profond pour la scolarisation des enfants en situation de handicap à l'école, mais également dans les établissements médico-sociaux ou sanitaires.

9.2.1. Un accueil croissant d'élèves en situation de handicap à l'École - les chiffres nationaux

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires est passé d'environ 118 000 en 2006 à plus de 340 000 élèves en 2018.

Le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine a été multiplié par 6, passant de 26 000 en 2006 à 166 000 en 2018.

Au cours des deux dernières années, le budget dédié à la scolarisation des élèves en situation de handicap a augmenté de 25 %. Ce montant est aujourd'hui de 2,4 milliards d'euros.

Pour en savoir plus : https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2019_dp_ecole_inclusive.pdf

9.2.2. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le Département du Doubs – Année 2019-2020 données générales.

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires de la région académique a quasiment triplé en 15 ans, conformément à l'évolution nationale.

Dans le département, l'école inclusive sera confortée cette année par :

- un travail d'accompagnement des familles via la cellule d'écoute et les entretiens de rentrée,
- la place réaffirmée des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) dans la communauté éducative,
- un travail coopératif renforcé avec les divers partenaires au service d'une scolarisation adaptée aux besoins de chacun,
- la constitution progressive d'un livret de parcours inclusif.

9.2.2.1. La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

L'ouverture de dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire) se poursuit afin de favoriser la scolarisation dans le milieu ordinaire

Dans le département, on recense à la rentrée scolaire 2019 :

- ULIS école
- 26 ULIS collège
- 4 ULIS lycée professionnel, dont 3 fonctionnent en réseau d'établissements afin d'offrir une plus grande diversité de parcours professionnels aux élèves.
- **811** (+ 46 / rentrée 2018) élèves sont scolarisés dans le cadre de ces dispositifs :
- **454** en ULIS école
- **285** en ULIS collège
- **72** en ULIS Lycée professionnel

Pour répondre aux besoins notifiés par la CDAPH et favoriser la scolarisation des élèves dans le milieu ordinaire, cinq nouveaux dispositifs ULIS seront implantés dans le département à la rentrée scolaire 2020 :

- école élémentaire Bourgogne de Besançon
- école de Byans sur Doubs
- école élémentaire Citadelle de Montbéliard
- collège de Bart
- collège de l'Isle sur le Doubs.

9.2.2.2. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux du Département du Doubs

Tous les établissements médico-sociaux du département sont dotés d'une unité d'enseignement.

68 postes d'enseignant sont affectés à ces structures et 855 élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

9.2.3. La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap sur le territoire de GBM

- **1167 élèves en situation de handicap** sont scolarisés en 2019-2020 sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, soit 39 % des élèves en situation de handicap scolarisés dans le département.
 - ✓ 468 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire du premier degré (447 en 2018-2019)
 - ✓ **168 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire école (ULIS école)** (156 en 2018-2019)
 - ✓ **109 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire collège (ULIS collège)** (110 en 2018-2019)
 - ✓ **39 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP)** (32 en 2017-18)
 - ✓ **383 sont scolarisés en établissement médico-social.**

9.2.4. Les dispositifs présents sur GBM

1er degré : 15 ULIS école scolarisent 168 élèves

- ✓ **13 ULIS** troubles des fonctions cognitives
 - école élémentaire Saint-Claude
 - école élémentaire Herriot
 - école Fourier

- école Bourgogne
 - école Champagne
 - école de la Butte
 - école Jean Macé
 - école Brossolette
 - école de Saône
 - école de Serre les Sapins
 - école Jouffroy d'Abbans de Saint Vit
 - école privée Sainte famille
 - école privée Saint Jean.
- ✓ **1 ULIS** troubles des fonctions auditives
- école élémentaire Vieilles Perrières
- ✓ **1 ULIS** troubles des fonctions motrices
- école élémentaire Brossolette.
- Second degré : 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en collège scolarisent 109 élèves
- ✓ **8 ULIS collège** troubles des fonctions cognitives
- ✓ collège Claude Girard de Châtillon le Duc
- collège Voltaire
 - collège Stendhal
 - collège Albert Camus
 - collège Pierre Joseph Proudhon
 - collège Clairs Soleils
 - collège Sainte Ursule
 - collège Diderot.
- ✓ **1 ULIS collège** troubles des fonctions auditives
- collège Victor Hugo.
- ✓ **1 ULIS collège** double valence, troubles des fonctions motrices et troubles des fonctions cognitives
- collège Clairs Soleils.
- ✓ **2 ULIS lycée professionnel scolarisent 39 élèves**
- lycée professionnel Tristan Bernard en réseau avec le Lycée professionnel Adrien Paris, le lycée professionnel Condé et l'EREA Simone Weil.
 - lycée professionnel Sainte Famille.
- ✓ **8 unités d'enseignement implantées dans les établissements médico-sociaux**
- ✓ IME du Parc (ADAPEI)
 - ✓ EEAP de Besançon (ADAPEI)
 - ✓ IME L'Essor (Association d'hygiène sociale de Franche Comté - AHSFC)
 - ✓ IME du Grand Besançon (ADAPEI / AHSFC)
 - ✓ CREESDEV polyhandicap (Salins de Bregille)
 - ✓ ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) des Salins de Bregille

- ✓ ITEP Les Erables- Novillars (ADDSEA)
- ✓ ITEP Saint Vit.

9.2.5. L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires

Un objectif cible partagé par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé : 80 % des élèves scolarisés en établissement médico-social doivent être scolarisés en milieu ordinaire d'ici 2022.

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des établissements scolaires.

9.2.6. La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires : CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) de l'hôpital St Jacques et Inter-secteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, 3 postes d'enseignants spécialisés sont affectés à ces structures.

9.2.7. Scolarisation des enfants porteurs de troubles du spectre autistique.

9.2.7.1. Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement maternelle autisme (école La Bruyère)

L'unité maternelle autisme continue de scolariser et d'accompagner des jeunes enfants présentant des troubles du spectre autistique. 7 élèves y sont scolarisés et bénéficient de réponses pluridisciplinaires adaptées à leurs besoins singuliers.

9.2.7.2. Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) (école Fontaine Ecu)

L'unité élémentaire autisme permet la continuité de scolarisation des enfants avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) ainsi qu'une gradation dans leur accompagnement en lien avec le parcours scolaire de chaque élève. En 2019, 6 élèves y sont scolarisés.

Les enfants bénéficient d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS).

9.2.8. Le pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS)

Conformément à la circulaire n°2017-011 du 3 février 2017, un pôle d'enseignement pour jeunes sourds est initié sur la commune de Besançon.

Le PEJS se compose de trois établissements qui scolarisent de jeunes sourds : l'école élémentaire des Vieilles Perrières, le collège Victor Hugo et le lycée professionnel Condé. Un enseignant est nommé sur ce dispositif pour accompagner les élèves, familles et enseignants en collaboration avec le Centre d'Education pour Enfants Déficients Visuels (CEEDA) qui apporte son expertise en complément.

9.2.9. Le pôle d'enseignement pour jeunes déficients visuels

Deux établissements bisontins, l'école élémentaire Rivotte et le collège Louis Lumière, scolarisent les élèves déficients visuels accueillis au CREESDEV (Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels).

Ces élèves bénéficient d'un enseignement en classe ordinaire avec l'appui des professionnels du CREESDEV présents sur les deux établissements.

9.2.10. Formation des personnels enseignants

En 2019-2020, onze enseignants du Doubs en ont bénéficié d'une formation spécifique à l'école inclusive.

Tous les directeurs d'école sont formés aux enjeux de l'école inclusive. Ils bénéficient de deux jours de formation spécifiques lors de leur prise de poste.

9.2.11. Professionnalisation des AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

Dans le 1^{er} degré, 74 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement par une aide humaine notifiée par la CDAPH, 35 % dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient dans le cadre de la première année de leur prise de fonction d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures, proposé par la Direction Académique et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés.

9.2.12. Les enseignements adaptés sur GBM

GBM dispose de 4 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) implantées dans les collèges Diderot, Proudhon, Notre-Dame, Jean Jaurès à Saint Vit et d'un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) situé à Besançon. Ces dispositifs ont vocation à scolariser des élèves en grande difficulté scolaire et à les conduire à une formation qualifiante de niveau V. Les élèves y sont scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Parmi eux, 53 élèves se trouvent en situation de handicap et y sont orientés par la CDAPH.

9.3. LES ANIMATEURS PERISCOLAIRES UNE AIDE PRECIEUSE



La Ville de Besançon emploie, chaque année, 400 animateurs périscolaires. En 2019, comme les années précédentes, sous la responsabilité d'un Directeur d'accueil de loisirs multi-sites, titulaires d'un BAFA ou équivalent, ils ont encadré des groupes d'enfants avant ou après l'école. Certains postes sont ouverts sans qualification et des profils spécifiques sont recherchés pour accompagner les enfants ayant des besoins particuliers (handicap, trouble du comportement...).

9.4. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INTEGRATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

9.4.1. L'Université de Franche-Comté et les étudiants en situations de handicap

UNIVERSITÉ
FRANCHE-COMTÉ



Données transmises par le SMUPPS de Besançon
45c, avenue de l'Observatoire
BP 1535
F-25009 Besançon Cedex
Tél. (33) 03 81 66 61 30
Fax (33) 03 81 66 61 91

<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu2707/besancon/consultations-handicap-13441.html>

Mail : sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Le SUMPPS-Campus santé est le **service référent handicap**, point d'accueil pour les étudiants en situation de handicap et/ou en difficulté.

Les étudiants sont reçus sur rendez-vous par l'infirmière et le médecin référents handicap pour faire le point sur leur santé, leurs difficultés et leurs besoins d'aménagements éventuels de cursus ou d'examen. Quand c'est nécessaire, *une équipe plurielle* est réunie pour essayer de faire un bilan global de la situation de l'étudiant et de mettre en place les aménagements nécessaires à celui-ci pour compenser son handicap et/ou ses difficultés et lui permettre d'étudier dans de bonnes conditions.

9.4.2. Les chiffres de l'année scolaire 2019 - 2020

A noter : les chiffres de l'année scolaire 2018-2019 sont disponibles sur le rapport annuel d'accessibilité 2018

Au cours de l'année universitaire 2019-2020 sur les **22959** étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté, **406** ont été reçus une ou plusieurs fois au SUMPPS en consultation pour des demandes d'aménagements, en raison d'un handicap ou de difficultés importantes ayant des répercussions sur leur cursus universitaire. **54** d'entre eux ont été reçus au SUMPPS à Belfort ou à Montbéliard. Les étudiants sont accueillis tout au long de l'année universitaire. Ce chiffre aurait été supérieur sans le confinement, même si le contact avec les nouveaux étudiants en difficulté a été maintenu pendant cette période.

Pour certains, les aménagements d'examen ont été accordés après étude de leur dossier médical, en raison de leur éloignement géographique. Ce sont généralement des étudiants inscrits en téléenseignement ou qui sont inscrits à des concours tel que le concours d'orthophonie.

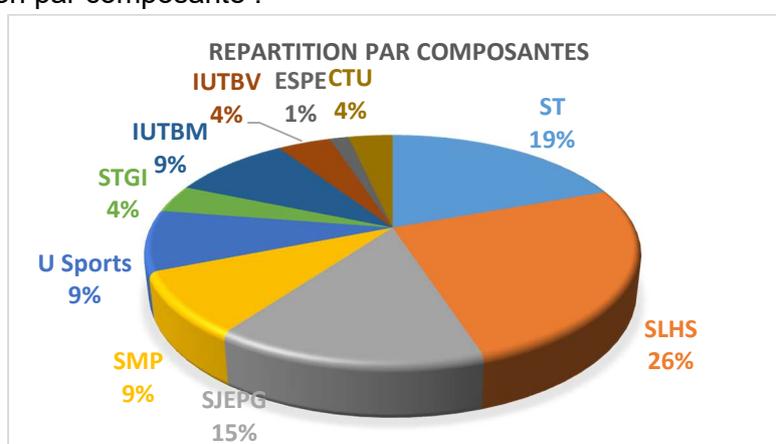
Chaque année, les chiffres concernant les étudiants en situation de handicap sont transmis au ministère de l'enseignement supérieur via une enquête remplie en ligne. Pour chaque étudiant, doivent être renseignés : l'année de naissance, le sexe, le cursus en cours, le type de handicap, l'accompagnement mis en place, les aménagements de cursus ou d'examens, l'éventuelle reconnaissance du Handicap à la MDPH et le suivi médical.

9.4.2.1. Evolution du nombre de demandes depuis 2010-2011 :

Sur **406** étudiants, on compte, comme chaque année environ **60%** de filles pour **40%** de garçons. Cette année, on note **46%** d'étudiants boursiers contre 42% l'année dernière

2019-2020	2018-2019	2016-2017	2013-2014	2010-2011
406	379	303	220	100

- Répartition par composante :

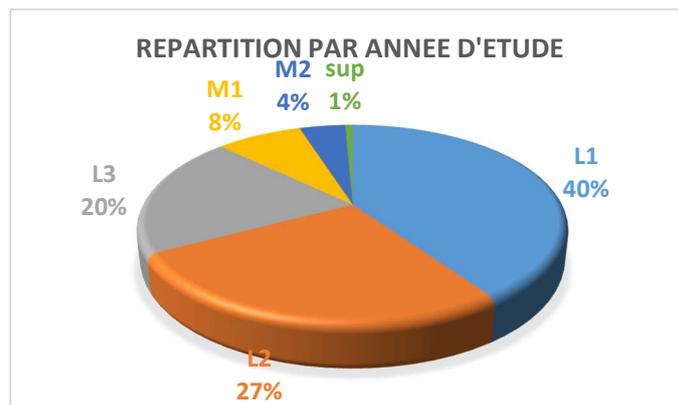


- Evolution depuis 2010-2011

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2013-2014	2010-2011
ST	19.4%	17.7%	16.9%	15.5%	17.7%	22%
SLHS	25.6%	25.8%	22.8%	28.3%	21.4%	17%
SJEFG	15%	17.4%	14.5%	15%	15.9%	19%
SMP	8.9%	12.2%	10.8%	7.2%	14.1%	18%
IFSI						
IUT	8.6%	14.6%	18.9%	20.1%	14.1%	9%
U SPORTS	3.9%	4.2%	5.5%	3%	7.3%	8%
STGI	4.2%	10%	4%	2.6%		
CTU	3.5%	3.9%	2.4%	3.6%	6.8%	5%
ESPE	1.5%	1.6%	1.8%	4.6%	2.7%	

Les UFR les plus représentées sont celles qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants.

9.4.2.2. Répartition par année d'étude

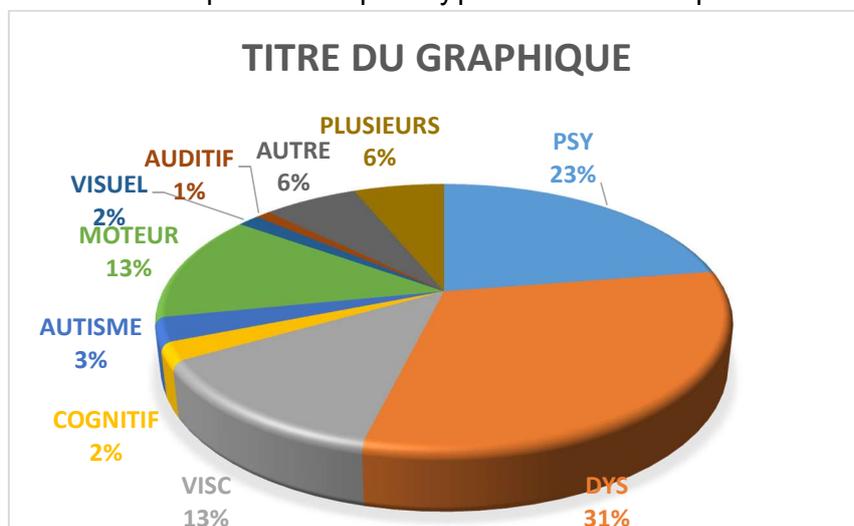


- Evolution depuis 2010-2011

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2013-2014	2010-2011
L1 ou DUT 1	40%	45%	45%	46%	53%	52%
L2 ou DUT 2	27%	26%	24 %	24%	18%	17%
L3	20%	15%	17%	15%	15%	19%
M1	8%	6 %	8.3%	9%	9%	8%
M2	4%	7%	4%	5%	5%	4%
PLUS	1%	1%	1%	1%		

A noter que la répartition par année d'études a peu varié depuis 2010-2011, ce qui pourrait signifier que les étudiants en situation de handicap ont des difficultés à avancer dans leur cursus malgré les aménagements proposés. Certains d'entre eux semblent aussi gagner en autonomie au fil des années et avoir moins besoin d'aménagements.

9.4.2.3. Répartition par type de handicap :



- Evolution depuis 2010-2011

	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2013-2014	2010-2011
VISUEL	2%	2%	3.4%	2.6%	4.1%	3%
AUDITIF	1%	2%	2.5%	2.3%	4.5%	7%
MOTEUR	13%	13%	12.4%	15%	18.2%	22%
PSYCHIQUE	23%	23%	27.5%	27%	24.5%	19%
VISCERAL	13%	12%	12.7%	11.9%	18.2%	20%
AUTISME	3%	3%	3%	1%		
COGNITIFS	2%	2%	1.5%	1.3%		
DYS	31%	33%	30.2%	25%	20.9%	20%

AUTRE ou PLUSIEURS	12%	10%	6.8%	8.6%	13.2%	9%
---------------------------	-----	-----	------	------	-------	----

Handicap temporaire	2%	5.3	5	12.3	18
----------------------------	----	-----	---	------	----

Quelles que soient les UFR, deux types de troubles dominant par leur fréquence : les troubles neuro-développementaux (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, TDHA, troubles du spectre autistique...) et les troubles psychiques.

Parmi les troubles psychologiques, ces dernières années ont vu augmenter de façon importante, le nombre d'étudiants souffrant de phobie scolaire, ce qui perturbe fortement leur scolarité et des aménagements sont nécessaires lorsque c'est possible pour leur permettre d'avancer dans leur cursus.

Cette année, 12 étudiants ayant des troubles du spectre autistique ont été reçus au SMUPPS pour des demandes d'aménagements d'examens essentiellement.

Même s'ils ne sont pas différenciés des troubles psychologiques, il apparait une augmentation importante des troubles psychiatriques. L'accompagnement de ces étudiants reste très compliqué à l'université, et ils ont généralement beaucoup de difficultés à s'intégrer au sein d'une promotion et à avancer dans leur cursus.

Deux autres catégories de handicap sont fréquentes : les troubles moteurs et les troubles viscéraux.

Les handicaps temporaires varient d'une année sur l'autre et représentent en général des étudiants blessés en cours d'année. Ils sont logiquement plus fréquents en filière STAPS.

9.4.2.4. Reconnaissance du Handicap :

DOSSIER MDPH	RQTH	AAH AEH	PCH	CARTE INVALIDITE	AUXILIAIRE DE VIE	TRANSPORT SPECIFIQUE
13%	10%	8%	0.2%	2.7%	0.5%	0.5%

Sur le nombre importants d'étudiants demandant des aménagements d'études ou d'examens en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, un pourcentage important n'a pas de reconnaissance de la MDPH.

9.4.2.5. Les aides et aménagements proposés en 2019-2020 :

- Aides humaines :

Prise de notes	ACCOMPAGEMENT sur le campus ou AIDE TP	Tutorat
31	2	4

Sur le nombre importants d'étudiants demandant des aménagements d'études ou d'examens en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, un pourcentage important n'a pas de reconnaissance de la MDPH.

- Aides techniques particulières :

Micro HF	0
Ordinateur Braille	2

Une salle de repos est à disposition des étudiants qui en ont besoin en ST.

- Aménagement d'études :

DA (Dispense d'assiduité)	1an en 2	Cours en braille	Autre
146	11	1	18

- Aménagement d'examens :

Temps majoré	259	63.8%
Salle isolée	33	8%
Secrétaire	15	3.7%
Matériel informatique	57	14%
Temps de pause	44	11%
Aménagement d'épreuve	27	6.6%
Sujets en Braille	2	0.5%
Sujets et documents en gros caractères	15	3.7%
Installation particulière	15	3.7%
Autre	21	5%

10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

10.1. 2019 : UNE ANNEE RICHE EN TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES RELATIFS A L'EVOLUTION DE L'OETH*

*OETH : *Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés*

Rappel : loi N° 2018-771 du 5 septembre 2019 pour la liberté de choix de son avenir professionnel

Textes 2019

- Décret n° 2019-522 du 27 mai 2019 relatif à la Déclaration obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés.
- Décret n° 2019-523 du 27 mai 2019 fixant les modalités de calcul de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Décret n° 2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés par application d'un accord agréé.
- Ordonnance N° 2019-861 du 21 août visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- Arrêté du 25 novembre 2019 relatif aux modalités de demande ou de renouvellement d'accords et d'accords en faveur des travailleurs handicapés
- Arrêté du 12 décembre 2019 fixant le modèle d'attestation relative aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mis à disposition par une entreprise de travail temporaire ou un groupement d'employeurs

10.2. DONNEES NATIONALES 2019 SOURCES : AGEFIPH* / FIPHFP*

*AGEFIPH : *Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées*. Créé en 1987, cet organisme a pour objectif l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

*FIPHFP : *Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique*. Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation :

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques ;
- aider à leur maintien dans l'emploi.

10.2.1. Un nombre moins important de demandeurs d'emploi handicapés en 2019

Source : bilan AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-03/La%20situation%20des%20demandeurs%20d%27emploi%20handicap%C3%A9es%20%C3%A0%20fin%20d%C3%A9cembre%202019.pdf>

10.2.2. Chômage de très longue durée : un noyau dur qui ne recule pas

Si globalement, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an et plus) est en diminution (-4% en un an), les DEBOE inscrits depuis plus de 3 ans, qui représentent 25% du total, continuent d'augmenter (123 000 personnes, +0,5% en un an).

A noter : 51% des DEBOE ont 50 ans ou plus (contre 26 % pour l'ensemble des publics).

10.2.3. L'emploi dans le Département du Doubs des Personnes handicapées en 2019

Pour en savoir plus

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-03/TB%2BN%C2%B02018-2-Bourgogne%2BFranche-Comt%C3%A9.pdf>

10.2.4. GBM, la ville de Besançon et son CCAS et l'emploi des personnes en situation de handicap : une action renforcée

10.2.4.1. Convention FIPHFP – Historique

La Ville de Besançon, son CCAS et le Grand Besançon Métropole (sous appellation CAGB) ont signé une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le 20 novembre 2017.

L'objectif de ce conventionnement est de concrétiser la volonté des Collectivités d'agir pour l'intégration et l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi que pour le maintien dans l'emploi des agents présentant des difficultés de santé au cours de leur carrière professionnelle.

Pour cela, 6 axes d'actions ont été définis, sur une période de 3 ans (2018-2020). L'ensemble de ces actions visent d'une part, à constituer les conditions de réussite pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap et d'autre part, à développer une culture et un regard adapté aux différentes situations de handicap au sein des 3 entités. Le présent rapport fait le point sur les réalisations menées au cours de l'année 2019.

10.2.4.2. Convention FIPHFP année 2 (2019) : Pilotage et organisation des actions :

- Les instances de préparation et de décisions :

Le 7 mars 2019, le Groupe «**Technique Opérationnel FIPHFP**» s'est réuni pour une présentation du 1^{er} bilan et engager une discussion sur quelques actions à mener au cours de l'année à venir.

L'Instance « **Maintien dans l'Emploi** » s'est réunie **6 fois** en 2019 : 28 janvier - 25 mars - 27 mai - 22 juillet - 23 septembre et 25 novembre. Au cours de ces réunions, se sont **en moyenne 12 situations** qui ont été étudiées. Pour certains dossiers, un questionnement s'est imposé sur les aides potentiellement mobilisables pour un maintien dans l'emploi.

- Animation et coordination des actions :

14 entretiens internes réalisés avec des agents en situation de handicap et **2 accompagnements personnalisés** pour la constitution du dossier de demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Réunions bimestrielles des nouveaux agents au cours desquelles le Référent handicap intervient pour présenter les différentes situations de handicap, la RQTH ainsi que les modalités et aides mobilisables. Au cours de ces réunions **163** agents ont bénéficié de cette information.

- Accès aux informations relatives à la thématique du handicap :

Concernant la **communication et l'accès aux informations** liées à la thématique du handicap, plusieurs supports de communication sont mis à la disposition des agents :

- Intranet
- Mag3Actus
- Informations RH
- Flyers
- Exposition itinérante.

Par ailleurs, tous les agents ont également la possibilité d'obtenir toutes informations utiles à leur situation auprès :

- Du Référent Handicap (unique pour les 3 collectivités)
- Du Service de médecine préventive
- Du Service Social du personnel
- Des Référents Ressources Humaines
- Des managers.

- Relations avec les partenaires extérieurs :

Lors de la prise de fonctions du nouveau Référent Handicap, l'une des premières actions engagées a été d'organiser des temps d'échange avec les différentes institutions et opérateurs locaux, tels que :

- Le Centre hospitalier régional universitaire de Besançon - Référent handicap
- La Région Bourgogne Franche-Comté - Référent Handicap
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) - Conseillère Emploi Formation
- L'université de Franche-Comté : Service Orientation Stages et Emploi (OSE) - La médecine préventive et le Référent Handicap
- Le nouveau Délégué Territorial Bourgogne Franche-Comté
- L'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébraux-Lésés de Bourgogne Franche-Comté (AFTC)
- Le Grand Chalon/Ville de Chalon-sur-Saône/CCAS - Référent handicap
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Doubs
- Handi-Pacte Bourgogne Franche-Comté
- Prestataires : Ergonome et Société de conseils en aménagement
- Rectorat de l'Académie de Besançon - Correspondante Handicap Académique
- Mission handicap du CCAS de Besançon
- CAP Emploi - Sameth de Besançon.

- Actions réalisées :

- ✓ Accueil de stagiaires :

Au cours de l'année 2019, **11 stagiaires en situation de handicap** ont été accueillis.

Cependant, ce chiffre est sans doute inférieur au nombre réel puisque tous les stagiaires n'informent pas la Direction des Ressources Humaines de leur statut de personne en situation de handicap.

- ✓ Formations inscrites dans le cadre du FIPHFP :
 - **Sensibilisation à la langue des signes** : durée de la formation 5 jours et participation de 2 agents. (janvier 2019).
 - **Perfectionnement à la langue des signes** : durée de la formation 5 jours et participation de 3 agents. (novembre - décembre 2019).
 - **Bibliothèque plus accessible** : améliorer et développer l'offre de service pour le public handicapé - durée de la formation 1 jour participation d'1 agent.

 - **Professionnalisation du Référent Handicap** : DIU « Référent handicap secteur privé, secteur public ». Université Paris Est Créteil. Formation dispensée de novembre 2019 à juin 2020.
 - **Formation Transition et Orientation Professionnelle (TOP)** auprès de LADAPT Bourgogne Franche-Comté pour un agent bénéficiant d'un Plan Préparatoire au Reclassement (PPR) - Formation dispensée du 12 novembre 2019 au 10 février 2020.

- Communication - Sensibilisation :
 - ✓ **Les 17 et 18 janvier 2019** de 13h30 à 16h **68 collaborateurs ont participé à une journée** de sensibilisation aux handicaps expérimentant six typologies de restrictions de l'autonomie. L'objectif de cette sensibilisation étant de rendre palpable la situation de handicap en l'expérimentant et de façonner un regard constructif sur le handicap en s'appuyant sur les bons réflexes et le bon sens. Cette journée a été conçue autour d'apports théoriques et de mises en situations (tester l'absence de vision, le déplacement en fauteuil ou en joëlette, l'absence d'audition, les troubles psychiques, sans oublier le voyage dans le temps avec le simulateur de vieillissement).

- Etudes, aménagements et adaptations des postes de travail :
 - ✓ Etudes de poste :
 - **1 étude de poste** a été réalisée par le **prestataire externe** - Sté APCAHE.
 - **15 études de poste** ont été réalisées **en interne**. Le coût total de ces études valorisées en interne représente la somme de 2 235, 61€.

 - ✓ Télétravail pour raison de santé :
1 agent bénéficie depuis novembre 2019 du dispositif à hauteur de 2 jours par semaine.

 - ✓ Aménagement au poste de travail (mobilier, matériel informatique/téléphonique, outillage) :
Des mobiliers, matériels et accessoires ergonomiques pour améliorer les conditions de travail des agents ont été achetés afin de maintenir les personnels dans leurs postes de travail. **11 agents** ont bénéficié de ces aménagements de poste.

 - ✓ Prothèses auditives :
7 agents ont bénéficié d'une aide pour un appareillage auditif.

- ✓ Aide humaine :

1 agent a bénéficié d'une aide humaine pour compenser une restriction d'aptitude.

- ✓ Formation pour compenser le handicap :

Suite à la signature d'une **Période Préparatoire au Reclassement (PPR)**, **1 agent** a pu commencer sa formation fin 2019 en vue de son futur reclassement.

- Participation à des évènements - rencontres et échanges :
- ✓ Dans le cadre du Handi-Pacte Bourgogne Franche-Comté, le Chef de Service Insertion Professionnelle et le Référent Handicap ont participé le 08 octobre 2019 à Dijon à **une journée d'animation du réseau** « Perfectionner ses pratiques d'accompagnement ».
- ✓ Plusieurs échanges via les « **Webinaires** » ont également eu lieu :
 - le 12 juin 2019 participation du Référent handicap : « Période de préparation au reclassement Approche juridique et technique ».
 - Le 29 novembre 2019 participation du Référent handicap : « Les avancées de la réforme handicap pour les employeurs publics ».
 - Le 10 décembre 2019 participation du Référent handicap : « Les bonnes pratiques du maintien dans l'emploi ».

Journée DUODAY du 16 mai 2019 - Accueil en stage **d'une personne** durant 3 semaines (16/09 au 04/10/2019) au sein du Service Support et Maintenance TIC.

Exposition photos pour sensibiliser les agents aux situations de handicap. Exposition installée au sein du Pôle RH en juillet et Août 2019.

- Informations en direction des agents :

RQTH arrivée à échéance : Courrier d'information envoyé à **34 agents** et suivi des dossiers.

- Recrutement (période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2019) :
 - ✓ Recrutements directs sur emploi pérennes :
 - 5 personnes en situation de handicap ont été recrutées à la Ville de Besançon.
 - 1 personne recrutée au CCAS
 - 7 recrutements au sein du Grand Besançon Métropole.
 - ✓ Accueil d'apprentis en situation de handicap : 7 apprentis ont signés un contrat d'apprentissage.
 - 4 à la Ville de Besançon
 - 2 au CCAS
 - 1 au Grand Besançon Métropole.

10.2.4.3. La Ville, GBM, le CCAS, la Médecine Préventive
Centre Municipal Sancey 27 rue Alfred Sancey 1^{er} étage 25000 BESANCON



Quelques chiffres 2019

- **Etudes de postes de travail**, réalisées dans diverses circonstances : **20**
 - ✓ Suite à déclaration de maladie professionnelle : **6**
 - ✓ Pour aménagement de poste (essentiellement aménagement ergonomique du poste) :
 - Dans le cadre du FIPHFP : **9**
 - ✓ En dehors du FIPHFP : à la demande des agents : **11**

- **Visite de poste** : **20** visites finalisées par rapport et préconisations)

- **Restrictions à la suite des visites médicales**
 - ✓ Incompatibilité totale et définitive à tout poste : **1**
 - ✓ Incompatibilité temporaire à tout poste de travail : **12**
 - ✓ Incompatibilité au poste mais compatible à un autre poste : **7**
 - ✓ Inaptitude à la conduite ou autorisation de conduite : **3**
 - ✓ Reclassement ou changement d'affectation pour raison médicale : **11**
 - ✓ Compatible avec restrictions, allègement ou restrictions au poste de travail : **37**
 - ✓ Aménagements de poste (adaptations ergonomiques le plus souvent) : **36**
 - ✓ Souris verticale et/ou tapis : **6**
 - ✓ Rollers mouses : **8**
 - ✓ Appareils auditifs : **2**

- **Aménagements du temps de travail**
 - ✓ Aménagement des horaires : **3**
 - ✓ Reprise à temps partiel thérapeutique : **24**
 - ✓ Reprise à temps partiel thérapeutique avec aménagement de poste : **20**
 - ✓ Temps partiel pour raisons médicales : **1**
 - ✓ Télétravail pour raison médicale : **1**

10.2.4.4.GBM, la ville de Besançon et son CCAS, les actions de formation aux situations de handicap conduites hors le cadre du FIPHFP

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Des bibliothèques plus accessibles: améliorer et développer l'offre de services pour les publics handicapés	Direction des bibliothèques	Besançon	Tous
L'accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap	Direction des musées	Besançon	Tous
L'accueil du public en situation de handicap	Direction des musées Direction de la Citadelle Direction du patrimoine historique	Besançon	Tous
L'adaptation de son enseignement artistique au public en situation de handicap	Conservatoire à Rayonnement Régional	Besançon	Tous
Logiciels d'accessibilités: Zoom Text, NVDA, Dragon	CCAS	Besançon	

10.2.4.5. Le secteur du travail protégé et adapté

- **Liste des établissements dans le Doubs**

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/5-etab-ou-services-par-le-travail-esat/dep:25>

11. LA SANTE ET L'INNOVATION

Le Grand Besançon, une offre de soin complète, une démarche et une réflexion destinées à répondre aux problématiques essentielles :

11.1. LE CHRU



Chiffres clés 2019

- 1 364 lits et places d'hospitalisation
- 7 127 personnes rémunérées
- 759 972 passages en consultations externes
- 89 375 passages aux urgences

Le Centre Hospitalier Régional et universitaire de Besançon comprend trois établissements :

- l'hôpital Jean Minjoz, situé au cœur du pôle santé
- l'hôpital Saint-Jacques, implanté au cœur de la ville
- l'Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS) et le Centre de Réadaptation situés aux Tilleroyes.

Depuis octobre 2012, l'ensemble des services cliniques de l'hôpital Saint-Jacques a été transférés à l'hôpital Jean Minjoz, à l'exception des services d'hospitalisation de psychiatrie ainsi que les unités de médecine légale.

<https://www.chu-besancon.fr/le-chru/decouvrir-le-chru.html>

11.1.1. Le CHRU, la coopération locale, régionale et internationale

<https://www.chu-besancon.fr/la-recherche/gouvernance-et-partenaires.html>

11.1.1.1. Le Pôle Temis une zone dédiée à l'innovation médicale sur les Hauts du Chazal, TEMIS Santé

Second site de la technopole TEMIS, offre sur 40 ha un environnement privilégié aux entreprises et acteurs qui contribuent à l'innovation médicale.

En 2019 au sein du BIOPARC les start-up ont continué de se développer.

En savoir plus : https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/09/n95GB_MAG_sept_octobre2019.pdf

11.1.2. Les hôpitaux et cliniques à Besançon et sur le Doubs

En tant qu'établissement de santé, les **hôpitaux et cliniques** de Besançon partagent en grande partie les mêmes obligations. Ils sont chargés des soins des personnes atteintes de pathologies lourdes dans des structures répondant aux normes de santé et de sécurité. Le fonctionnement des hôpitaux et cliniques de Besançon est assuré par un personnel médical en charge des soins proprement dits : médecins, chirurgiens, infirmiers, aide-soignant et personnel paramédical.

Listing des établissements :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/hopitaux-cliniques/besancon-25000>

11.1.3. Les Maisons de santé du Doubs

Listing des établissements :

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/38-maisons-de-sante-msp/dep:25>

11.2. LE CCAS DE LA VILLE DE BESANÇON - IMPORTANT VECTEUR D'ACCES AUX SOINS POUR LES PLUS FRAGILES

Les données et les chiffres qui suivent sont issus du Rapport d'Activités 2019 du CCAS de Besançon

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf>

11.2.1. La politique santé-solidarité du CCAS

La politique santé-solidarité du CCAS s'articule autour de trois grands axes :

- Prévenir : Contribuer à la prévention, afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des publics du CCAS.
- Accompagner et faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins et soigner.
- Coordonner : Participer à l'animation du réseau des partenaires.

Cette politique transversale concerne l'ensemble des directions opérationnelles du CCAS.

11.2.2. > Dispositif Fonds d'Urgence Santé

Ce dispositif s'intègre et vient compléter la politique santé solidarité portée par le CCAS, dont les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion des plus fragiles dans le système de santé et éviter que les problèmes de santé ne constituent un obstacle aux parcours d'insertion.
- Promouvoir la santé publique comme un élément du bien vivre ensemble.

L'objectif de l'aide financière lorsqu'elle est accordée, est de :

- Soutenir l'accès aux soins,
- Maintenir la continuité, éviter les ruptures dans les prises en charge médicales,
- Créer une première accroche avec le soin.

Les sollicitations sont adressées à la coordinatrice du dispositif, par les travailleurs sociaux qui repèrent une problématique d'accès aux soins.

En 2019, le Fonds Urgence Santé a accordé 42 aides. Le montant moyen des aides accordées est de 143,4 € par personne (122,5€ en 2017).

11.2.3. Le dispositif Visa Santé du CCAS de la Ville de Besançon

Directement issu de l'observation du dispositif Fonds d'Urgence Santé, le projet d'une mutuelle solidaire construite par le service Projets et Partenariats de la Direction Générale du CCAS a vu le jour en 2016.

Destiné à réduire les nouvelles formes de pauvreté, le dispositif d'accès à la santé, Visa santé, mis en place par le CCAS de Besançon est ouvert aux habitants de Besançon ainsi qu'aux agents de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS.

Le dispositif solidaire, « Visa Santé » offre la possibilité aux personnes non couvertes par une mutuelle ou non satisfaites du rapport qualité/prix de leur contrat, de sélectionner une couverture complémentaire parmi plusieurs assurances comparées et présélectionnées par l'association Actiom. Outre l'accès au droit à la santé, ce dispositif permet le repérage des vulnérabilités des publics.

Sur l'année 2019, 27 contrats ont été souscrits.

11.2.3.1. Le service Projets et Partenariats

Le service Projets et Partenariats assure la coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale soit :

- **Le Conseil local en Santé Mentale**

« Créé en 2009, l'Atelier de santé mentale s'est transformé en février 2018 en Conseil local en santé mentale du Grand Besançon, CLSM, dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies psychiques et de coordonner les politiques, actions et pratiques de chacun des acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux du territoire.

L'originalité du CLSM est d'associer des professionnels membres du réseau et des personnes concernées par un parcours en santé mentale.

En 2019, le CLSM a réuni 88 partenaires professionnels, 18 personnes en souffrance psychique ou proches aidants.

La cellule d'études des situations complexes a enregistré 82 demandes en 2019.

Pour en savoir plus :

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf> page 25

- **Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**

Le GEM est une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées notamment psychiques.

La vie de l'association se décline autour de différents temps collectifs et individuels.

Le 1^{er} janvier 2019, le CCAS qui gère depuis dix ans le GEM « Les Amis de ma Rue Là » a entamé sa mission de gestion du GEM « la Grange de Léo ».

Pour en savoir plus :

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf> page 25

- **Espace Résidence l'Agora**



Équipement phare de la Direction des Solidarités, l'Agora est une structure qui s'inscrit dans le cadre du plan national Logement d'abord. Elle accueille principalement des personnes isolées en grande précarité et éloignées des solutions de logement classiques. Elle offre un accompagnement vers l'accès au logement adapté aux publics vulnérables et prioritaires qui bénéficient d'un parcours sécurisé grâce à l'accès à un hébergement de stabilisation. Ils sont accompagnés vers l'autonomie jusqu'à l'accès définitif à un logement dans le parc public ou privé.

- ✓ Le secteur hébergement de l'Agora comprend avec 4 dispositifs :
 - L'hébergement d'Urgence temporaire des sans-domiciles
 - Les Lits Halte Soins Santé pour le sans-domicile fixe, fragilisés par la maladie
 - Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour les personnes isolées confrontées à de graves difficultés économiques et sociales CHRS.
 - Le dispositif tremplin Jeunes.

Pour les 4 dispositifs en 2019 :

Total des nuitées : 26 665

Nombre de personnes accueillies : 203

- ✓ Le secteur logement accompagné comprend :
 - Une résidence sociale
 - 2 Maison Relais.

A noter la création de la Maison RELAIS AGORA, (proposition sur site de logements durables et participatifs) qui vient compléter en 2019, l'offre du service (Maison Relais l'Autre toit).

Pour en savoir plus :

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf> page 24

11.3. LA VIEILLESSE ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population s'accompagne parfois d'une diminution des capacités visuelles, auditives et de locomotion et installe la personne dans une situation de handicap partiel ou total, parfois temporaire mais le plus souvent définitive.

En 2040 :

- 1/3 de la population française aura plus de 60 ans
- 1 /6 de la population française aura plus de 75 ans

Le but est de développer toutes les stratégies de façon à maintenir le plus longtemps l'autonomie des personnes vieillissantes puis de leur offrir des services compensant cette perte d'autonomie.

11.3.1. La situation locale

Rappel : Au sein de la Communauté Urbaine, Besançon (membre du réseau Francophone Ville Amie des Aînés), concentre une part importante de seniors puisque la commune possède plus de 60 % des structures d'accueil pour personnes âgées du Grand Besançon (capacité d'accueil de 970 places)

La Ville s'est engagée dans une politique municipale volontariste d'accompagnement du vieillissement et s'appuie sur ses services traditionnels (Résidences Autonomie et services à domicile) pour développer des actions innovantes de lutte contre l'isolement.

11.3.2. Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien à l'autonomie des personnes à domicile

11.3.2.1. Le SPASAD

Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile) permet de coordonner les services d'aide à domicile, les soins infirmiers. Le CCAS a souhaité étendre le modèle à tous ses services de soutien destinés à la personne âgée en perte d'autonomie pour garantir son maintien à domicile et sécuriser son parcours santé : SAAD (Service Aide A Domicile) , service de téléassistance, service de portage de repas à domicile (RAD) », service de soins infirmiers à domicile (SIAAD).

En savoir plus : rapport d'activités du CCAS

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf> page 23.

11.3.2.2. Chiffres clefs issus du bilan d'activité 2019 du CCAS :

Services tarifés : 1 875 usagers d'un ou plusieurs services tarifés

Soutien à domicile : 1 589 personnes aidées

Repas à domicile : 107 749 repas à domicile

Aides à domiciles : 112 960 heures d'aide à domicile

Soins infirmiers : 20 150

Abonnés à la télésurveillance : 468

11.3.2.3. Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien aux familles

Accueil de jour l'Escapade : Cet établissement offre un soutien aux proches aidants par l'accueil de jour des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les chiffres 2019 : 2 111 jours d'accueil de malades d'Alzheimer.

11.3.2.4. La Maison des Séniors CLIC, 8 rue Pasteur

- La Maison des Seniors/Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet unique d'informations, de conseils et d'orientations destiné aux retraités bisontins de tout âge ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels ou bénévoles impliqués dans les questions relatives au vieillissement.

- Elle a été labellisée CLIC par le Président du Département dès son ouverture en décembre 2009.
- La Maison des Seniors/CLIC fait partie du réseau des CLIC du Doubs.
- La Maison des Seniors gère la liste des personnes vulnérables sur Besançon, anime la démarche « canicule » et mobilise le bénévolat dans le cadre de la démarche « Prévenance » en direction des personnes isolées.

11.3.2.5. La Maison des Séniors CLIC, quelques chiffres 2019 :

- **8 074** accueils physiques et téléphoniques
- **314** personnes accompagnées à domicile
- **21** bénévoles en 2019



12. LE SPORT

12.1. RAPPEL : LE PROJET DE VILLE « BESANÇON 2020 »

Le projet de ville « Besançon 2020 », propose de poursuivre des actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégage trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'élargissement des interventions scolaires à de nouvelles activités, l'organisation des Raids Handi'Forts, la modernisation des équipements sportifs, l'augmentation des soutiens au sport amateur, l'organisation des manifestations annuelles : « Vital'Sport », « Vital'Eté », « Tout Besançon Court », « Les Grandes Heures Nature », l'installation de skate-park, la création du programme « Sport ensemble » et l'attribution de subventions spécifiques aux clubs pour leurs actions d'intégration de personnes en situation de handicap, ajoutent des services à l'offre existante et la complètent .

12.1.1. Les associations sportives et handisports

La Ville de Besançon contribue au développement du sport pour les personnes handicapées en soutenant les clubs sportifs.

Depuis 2008, les élus ont une politique volontariste pour inciter les associations sportives ordinaires à accueillir les personnes déficientes et organiser des activités ou des manifestations spécifiques.

Le soutien aux associations sportives se décline comme suit : Mise à disposition des équipements et aide logistique

- Aide technique
- Attribution de subventions.

12.2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

12.2.1. Mises à dispositions gratuites de salles

NOM DE LA STRUCTURE	Réunion	Entrainement	Manifestation	Total
Comité Départemental Sport Adapté 25	1		3	4
Comité Régional Handisport			2	2
Iteps Salins de Bregille		36		36
Soleil brille pour tout le monde		74	7	81
Hand Ensemble	9	122		131
ASCCB Basket Fauteuil		120	9	129
Soit Total général	10	352	21	383

12.2.2. Structures subventionnées

NOM DE LA STRUCTURE	Aide à Manifestation	Aide à l'emploi	Aide aux locaux	Subvention Sport Amateur	Subvention Sport de Haut Niveau
Besançon Triathlon	3 500				
Comité départemental Sport adapté	2 000				
Comité régional Handisport		4 000			
COPC			22 500	693	1 000
Association sportive des Salins de Bregille	500			654	9 000
Hand ensemble				101	
Le soleil Brille pour tout le monde				3 300	2 000
Total	6 000	4 000	22 500	4 748	12 000

12.3. ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS DU DOUBS QUI ACCUEILLENENT DES PERSONNES HANDICAPEES.

+ Accéder à l'annuaire "Le sport à la portée de tous" (pdf dynamique)
<http://www.doubs.fr/index.php/content-page/30-service-du-departement-sport/2493-annuaire-des-associations-et-clubs-sportifs-qui-accueillent-les-personnes-handicapees>

13. LA CULTURE

13.1. LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE GBM : QUELQUES CHIFFRES

Etablissements principaux présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole :

- 2 scènes Nationales
- 8 musées
- 20 équipements culturels
- 1 Conservatoire à Rayonnement Régional
- 1 Institut Régional des Beaux-Arts

13.1.1. Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le CRR c'est : 1850 élèves, 100 enseignants, 70 disciplines enseignées, 80 salles d'enseignement, une salle d'orchestres, un auditorium de 280 places et près de 30 000 usagers qui franchissent, chaque mois, ses portes.

Le Conservatoire fait partie du réseau de l'association Réseau national Musique & Handicap



RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE & HANDICAP

Cette association a pour objectif de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...).

13.1.2. Les Musées du Centre- Les actions 2019 en direction des publics en situation de handicap parallèlement à la réouverture du Musée

13.1.2.1. Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – rappel :

L'accessibilité de toutes les personnes présentant un handicap, qu'il soit visuel, auditif, moteur, intellectuel ou psychique aux collections, fait partie des priorités du musée des beaux-arts et d'archéologie, émises dans le Projet Scientifique et Culturel. Un membre du personnel a été positionné de façon permanente pour mener à bien cette mission.

Le bâtiment du musée des beaux-arts et d'archéologie est aujourd'hui accessible, grâce à la rénovation du musée conduite par l'architecte Adelfo Scaranello.

Les actions de médiation et outils sont nombreux ; ils prennent en compte tous les types de handicap de façon spécifique, mais aussi tous les âges de la vie et toutes les limitations que peuvent rencontrer les visiteurs. Des animations sont proposées, et des outils d'aide permettent aussi de visiter librement le musée, en famille ou entre amis.

La médiation humaine permet de prolonger la mise en accessibilité bâtiminaire par une programmation complète d'activités adaptées, renouvelée chaque trimestre, pour les groupes comme pour les individuels.

Des outils d'aide à la visite, mais aussi à la perception et à la mobilité, permettent désormais un accès au musée en visite libre :

- Un compagnon de visite numérique, avec des parcours adaptés (visite confortable, visite en audio-description...).
- Des Livrets Faciles à Lire et à Comprendre, pour l'exposition permanente et pour les expositions temporaires les plus importantes de l'année.
- Des moulages de sculptures à toucher.
- Des boucles d'induction magnétiques portatives et des casques.
- Des loupes éclairantes.
- Des sièges pliants.
- Des fauteuils roulants.
- Un écran d'affichage indiquant les outils.

Une communication adaptée est mise en place à l'attention des personnes en situation de handicap. Les programmes culturels pour tous les publics comprennent les informations sur les animations accessibles. Mais en plus, des programmes en gros caractères, avec des phrases en Facile à Lire et à Comprendre sont à disposition, ainsi qu'un livret d'informations générales présentant les mêmes adaptations. Ces outils de communication sont publiés en format Word ou produits sur demande en braille, pour les personnes non-voyantes.

Enfin, les équipes en charge de l'accueil et de surveillance, ainsi que certains guides conférenciers ont été formés à accueillir et informer des personnes en situation de handicap.

13.1.2.2. Les actions 2019 en direction des musées du centre

Etablissement, Direction, service : Service développement culturel, Musées du centre				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
4 visites LSF	Sors les mains d'tes poches URAPEDA	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap auditif
5 visites en audio-description (dans programme + pour réservations)	Voir Ensemble AVH Doubs	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap visuel
2 ateliers enfants handicap visuel (dans programme + pour réservations)	CREESDEV	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap visuel

1 visite jeu enfants handicap auditif	CEEDA	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap auditif
4 visites confort (2 dans programme + pour réservations)	Maison des Seniors	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap moteur / seniors / handicap psychique
3 visites faciles à comprendre (dans programme + pour réservations)	ATLAS ADAPEI	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap intellectuel
Adaptation de 6 ateliers enfants		Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap intellectuel
1 plan tactile du musée	Lions Club Laville Impressions	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Labellisation Tourisme et Handicaps	Association Tourisme et Handicaps	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicaps auditif, intellectuel et psychique
1 parcours numérique LSF	Sors les mains d'tes poches, LIVDEO	Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap auditif
Journée internationale des personnes handicapées		Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tous types de handicap
1 chariot de médiation avec accessoires, exposition <i>Une des provinces du Rococo (...)</i>		Service développement culturel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
2 guides de visite FALC	ATLAS ADAPEI	Service développement culturel	Musées du Centre	Handicap intellectuel
4 programmes accessibles		Service développement culturel + communication	Musées du Centre	Tous les types de handicap
1 spectacle LSF	Sors les mains d'tes poches	Service développement culturel	Musée du Temps	Handicap auditif

13.1.3. Les actions développées en 2019 par les principaux établissements culturels présents sur le territoire de GBM

13.1.3.1. Les actions conduites dans les bibliothèques en direction du public en situation de handicap

Un groupe de travail « handicap » est constitué depuis septembre 2018. Il a pour mission de mutualiser les expériences, contacter les associations du territoire, développer des partenariats, informer les collègues sur les formations d'accueil du public en situation de handicap, développer et mettre en valeur les collections. Chaque bibliothèque du réseau a son référent qui informe les équipes des actions mises en place. Des réunions sont organisées tous les trimestres.

Un fonds « facile à Lire » (FAL) a été constitué par les bibliothèques de Besançon, en lien avec le travail effectué par les collègues bibliothécaires de Bretagne. Ce fonds comprend des documents adaptés et destinés au public en situation de handicap, avec des éditions de livres adaptés, des contenus accessibles et pour objectif un meilleur accès de tous à la culture.

Fin 2019, il a été demandé auprès du Ministère de la Culture, l'obtention du label « Facile à lire » qui engage à :

- mettre en valeur les collections dans les espaces publics avec du mobilier adapté,
- réserver un budget d'acquisition,
- mettre en place la médiation culturelle,
- organiser un espace dédié près de l'entrée des bibliothèques.

Parallèlement, un travail a été conduit sur les collections en direction du public DYS.

Pour mener à bien ces projets et développer les collections en direction de ce public : documents sur le handicap, livre en braille, livres tactiles, livres pour DYS, fonds FAL..., un budget de 3000 € a été engagé.

13.1.3.2. Les collections adaptées

- Fonds Livres tactiles et braille : 47 documents.
- Documentaires sur le handicap : 325 documents.
- CD Daisy : 197 documents.
- CD livre-lu (adultes et jeunesse) : 1189 documents dont 77 nouveautés en 2019.
- Livres en gros caractères : 3568 documents dont 252 nouveautés en 2019.
- FAL : 337 documents.
- DYS : 125 documents.
- DVD : spécification dans le catalogue de la mention « sous-titres pour sourds et malentendants » et/ ou « fichiers d'audio-description ».
- Etiquettes sur les boîtiers pour identifier les sous-titres selon les handicaps.

13.1.3.3. Animations sur le réseau en 2019

- Accueil d'un stagiaire en situation de handicap pendant 3 semaines : stage d'insertion professionnelle en partenariat avec l'AFTC
- 129 accueils de groupes en lien avec le handicap : 93 visites libres, 30 accueils par un bibliothécaire et 6 interventions hors les murs
- Environ 650 personnes accueillies.

13.1.3.4. Les actions 2019 en faveur des publics en situation de handicap

A noter :

Chacun des établissements qui suit, a souhaité que soient repris, pour un accès facilité à l'information, les travaux effectués sur le cadre bâti, ainsi que les actions de formations, pour certaines déjà répertoriées dans d'autres chapitres (chapitres formations ou FIPHFP)

Etablissement, Direction, service : Bibliothèques municipales et Archives municipales [BAM] et Médiathèque Aimé Césaire				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Mise en conformité pour l'accessibilité bâimentaire	Direction du bâtiment		Pose d'une rambarde sur l'escalier extérieur d'accès à l'annexe. Mise aux normes PMR des lavabos des toilettes mises à disposition du public.	Handicap physique
Animations Visites libres et accompagnées par un bibliothécaire. Animations des Expositions.	IME du Grand Besançon IME Espoir CATIJ Association Hygiène Sociale du Doubs CLIS école Jean Macé et Tristan Bernard		Médiathèque Environ 1 fois par mois.	Handicaps intellectuel et moteur
Formation L'accueil en établissement culturel de personnes en souffrance psychique	CNFPT / formation en intra		Médiathèque Pierre Bayle	Handicap psychique

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Pierre de Coubertin				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<p>Animations : Réalisation d'un kamishibai Transcription d'un album en makaton.</p> <p>Accueil de groupes Lectures d'albums Visites libres.</p>	<p>Pôle autisme IME du parc Ecole Brossolette = classe ULIS Ecole Fanard = classe CLEX</p>		Médiathèque Maison du Parc	Autisme, Handicap intellectuel Handicap physique. Troubles des fonctions motrices
<p>Formation : Les outils pour des bibliothèques plus inclusives : du Facile à Lire à l'édition adaptée.</p> <p>Atelier conte à visée thérapeutique en direction des PMR.</p>	<p>CNFPT</p> <p>Association AIR</p>			

Etablissement, Direction, service : Médiathèque des Tilleuls				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<p>Collections Prêt d'appareils lecteur Victor et cd au format DAISY</p>	<p>Association Valentin Haüy (Paris)</p>	<p>Médiathèque des Tilleuls</p>	<p>Tilleuls - Palente</p>	<p>Malvoyants, cécité, DMLA, carte d'invalidité de 80% (accès gratuit)</p>

*

Etablissement, Direction, service : Biblicité				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Animation : Séance de lecture avec raconte-tapis	CREESDEV – Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES)		CREESDEV – Salins de Bregille	Handicaps : intellectuel, moteur et sensoriel
Formations : Les outils pour des bibliothèques plus inclusives : du Facile à Lire à l'édition adaptée. L'accueil en établissement culturel de personnes en souffrance psychique	CNFPT CNFPT/ formation en intra		Médiathèque Pierre Bayle Médiathèque Pierre Bayle	Handicap mental Handicap psychique

Etablissement, Direction, service : Bibliothèque Nelson Mandela				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Animations : Lectures à voix haute Animations diverses : ateliers + escape Game	Association APF France Handicap		APF et médiathèque Environ 1 fois par mois	Handicaps : intellectuel, moteur et sensoriel
Formation : Lectures faciles en bibliothèque	Médiathèque Départementale du Doubs			

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Pierre Bayle jeunesse					
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné	
Animation Accueil de groupes : visites libres et accompagnées par un bibliothécaire	IME L'Essor IME du Parc ITEP Les Erables CDE Jardins d'enfants		Médiathèque Environ 1 fois par mois	Handicaps mentaux et difficultés sociales	
Formation L'accueil en établissement culturel de personnes en souffrance psychique Améliorer et développer l'offre de service pour le public handicapé	CNFPT / formation en intra BibliEst			Handicap psychique Tous handicaps	

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Pierre Bayle adulte					
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné	
Visites individuels et groupe en autonomie	Pas d'information		Médiathèque	Handicaps : intellectuel, moteur et sensoriel	
Formation L'accueil en établissement culturel de personnes en souffrance psychique. Exception au droit d'auteur en faveur des PMR en bibliothèque	CNFPT / formation en intra			Handicap mental Tous handicaps	

13.1.3.5. Les actions de la Citadelle de Besançon en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

- Tableau des autres actions conduites par la Citadelle en 2019
-

Etablissement, Direction, service : CITADELLE				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Refonte du livret FALC	ADAPEI	Marketing	Ensemble du site	Intellectuel
Plan tactile	CREESDEV	Valorisation du Monument	Ensemble du site	Visuel
Rénovation du musée de la Résistance avec prise en compte des normes d'accessibilité		Musée de la résistance et de la déportation	Musée de la résistance et de la déportation	Tous handicaps
Formation de sensibilisation aux handicaps	CCAS/ADAPEI/APEDA/ORPHEV	Administration Générale et Exploitation	Pour l'ensemble du personnel	Tous handicaps
Formation perfectionnement langage des signes pour un agent (FIPHFP)	CNFPT	Administration Générale et Exploitation	1 Agent d'accueil	Auditif
Formation accueil du public en situation de handicap (FIPHFP)	CNFPT	Administration Générale et Exploitation	2 Agents AGE et jardin zoologique	Tous handicaps

13.1.3.6. Les actions conduites par le Frac en 2019

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Type(s) de handicap concerné
Renouvellement à l'association Réseau National Musique et Handicap (adhésion du conservatoire depuis décembre 2015)			Tous handicaps
Nomination d'un référent Handicap en septembre 2019			Tous handicaps
Formations Formation sur l'accueil en établissements culturels de personnes en souffrance psychique Formation sur l'adaptation de l'enseignement artistique au public en situation de handicap		Agents du conservatoire (5 agents ont bénéficiés de ces formations)	Handicap psychique Tous handicaps

Un **matériel adapté** est disponible à l'accueil du FRAC : cannes-sièges, loupes, boucles et cousins à induction magnétique.

13.1.4. La labellisation Tourisme et Handicap

Liste des sites labellisés Tourisme et handicap dans le département du Doubs :



<https://www.doubs.travel/tourisme-handicap.html>

14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

14.1. L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE PAR LA PROXIMITE DES SERVICES

14.1.1. La proximité géographique au sein d'établissements accessibles de proximité

- Un accueil Mairie totalement accessible
- Un guichet partagé éducation/petite enfance également accessible
- L'adaptation de certains équipements pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite (rappel : pose de boucles à induction magnétique dans tous les ERP de la Ville de Besançon)
- Cet effort général de proximité est régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CABG, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon **labellisation 5@ Villes internet**
- Une Maison des Services au Public (MSAP) sur le quartier de Planoise pensée comme une plateforme multi-partenaire regroupant les services de la Ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale et sanitaire. L'implication du CCAS dans ce projet de MSAP est l'illustration des nombreuses actions du CCAS qui, partant de la mutuelle solidaire en passant par la mise en accessibilité des lieux publics, visent à rendre le CCAS plus proche des bisontins.
- La Maison des Séniors - Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un service désormais incontournable sur le territoire.

14.2. L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE POUR TOUS, AGENTS ET USAGERS

« Vouloir offrir l'accessibilité pour tous, c'est aussi sortir de l'ère de l'informatique pour accéder à l'ère du numérique ». *Phrase extraite du rapport d'activités du CCAS page 27.*

14.2.1. Les actions 2019 mises en place par la Ville de Besançon

- En 2019, la Ville de Besançon s'est dotée d'un nouveau site internet. Répondant aux exigences du Référentiel Général d'Accessibilité.



- Magazine PLUS+ juillet /Août 2019
<https://fr.calameo.com/read/004217561c36f9e81ef9d>

- **En projet en 2019** : Sachant que l'État prévoit la dématérialisation de toutes les procédures d'ici 2022, le projet e-inclusion doit fournir un nouvel outil, une interface facile à utiliser qui apprenne à effectuer les démarches administratives sur internet de manière autonome.

Les partenaires du projet : Grand Besançon, CCAS, ANRU, Région BFC

14.2.1.1. Les actions 2019 mises en place par le CCAS de la Ville de Besançon

- Après avoir bénéficié d'une modernisation de ses outils pour son personnel et les usagers, la connexion Wifi du CCAS de la Ville de Besançon a été expérimentée dans les espaces communs de la Résidence autonomie les Hortensias puis été déployée, en 2019, dans tous les établissements gérés par le CCAS. Cette généralisation a permis de déployer la formation « connecté à tout âge » dans 6 quartiers de la Ville.
- La MSAP met à disposition 6 ordinateurs en libre-service et accompagne les usagers qui en ont besoin dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux en ligne.
- La Maison des Séniors CLIC de la Direction de l'Autonomie, propose toute l'année, des cycles de formation à l'utilisation de la tablette numérique, aux plus de 60 ans, avec un matériel prêté pour l'occasion, dans de nombreux quartiers de la Ville.



18 B N° 426 octobre / novembre 2019

- Enfin en 2019, le CCAS a doté, l'ensemble de ses accueils, de l'outil ACCEO (solution permettant la traduction instantanée en Langue des Signes Française ou en Langue Parlée et Complétée, pour faciliter l'accueil physique et téléphonique des publics sourds et malentendants.



► Solution technologique et humaine destinée aux personnes sourdes et malentendantes, le dispositif ACCEO a fait son entrée au CCAS début juin 2019. Ses treize lieux d'accueil sont désormais équipés de tablettes ou ordinateurs avec webcam permettant un échange sur place. La plateforme ACCEO, ouverte en semaine (9 h – 12 h 30 ; 13 h 30 – 17 h 30) permet d'être mis en relation en temps réel et à distance, avec un opérateur.

L'interprétation se fait alors par Transcription instantanée de la parole (TIP) ou visio-interprétation Langue des signes Française (LSF).

L'opérateur ACCEO retranscrit les propos de la personne malentendante au CCAS et traduit les réponses. L'utilisateur peut aussi se connecter via une application dédiée, à télécharger sur acce-o.fr, avec les mêmes fonctionnalités, auxquelles s'ajoute le visio-codage en Langue parlée complétée (LPC). Une nouvelle façon de communiquer avec les services sociaux.

14.2.2. Besançon et Grand Besançon : Tous connectés !

Des outils à disposition pour des renseignements en un clic.

- Les actualités du territoire : tous les deux mois, un web magazine www.plus.grandbesancon.fr, les réseaux sociaux sont également une source d'actualités fraîches. (www.facebook.com/GrandBesancon) pour GBM et www.facebook.com/mairiedeBesancon pour la Ville de Besançon.
- L'actualité économique de l'Agglo et les offres d'emploi : LinkedIn ([www.linkedin.com/invest in Besançon](https://www.linkedin.com/invest-in-Besancon))
- Des clichés de « photographes ambassadeurs » : sur Instagram (www.instagram.com/grandbesancon_monAgglo) et des vidéos ou pastilles informatives sur la chaîne YouTube (www.youtube.com/channel/grandbesancon)
- L'agenda des sorties sur le site de l'Agglo : www.grandbesancon.fr rubrique **sorties**.

En projet en 2019 : suivre les informations de mon Agglo sur twitter par abonnement à la newsletter.

14.3. L'ACCESSIBILITE ET LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP – DE L'EXCLUSION, A L'INCLUSION

Le respect et la compréhension mutuels, contribuent à l'instauration de la société inclusive. Il est par conséquent crucial, d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap de manière impartiale. L'inclusion de la personne en situation de handicap ou de fragilité nécessite un changement de regard sur le handicap.

De plus, l'accessibilité des lieux restera toujours imparfaite si elle n'est prolongée par l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

14.3.1. La Mission Handicap et la sensibilisation

La prise en compte du handicap est un enjeu majeur inscrit dans l'ADN du vivre ensemble c'est pourquoi, le CCAS a poursuivi en 2019 sa mission d'information et d'animation en direction des publics handicapés comme des publics valides avec le concours des partenaires associatifs. Les outils de cette politique publique prennent plusieurs formes : l'organisation d'événements fédérant de multiples acteurs comme la conférence organisée sur le thème « sexualité et handicap » en novembre avec Jennifer Fournier et l'organisation de journées handi-citoyennes. Point significatif en 2019, la transformation d'un bus urbain en outil de sensibilisation itinérant. L'inauguration de cet ambassadeur du vivre ensemble baptisé BUS – acronyme signifiant Balade dans l'Univers des Sensibilisations – a eu lieu le 14 juin 2019.

14.3.2. Eléments de contexte

Depuis 2006, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du handicap sont confiés au CCAS, à la Direction des Solidarités (Service Santé Sociale - mission handicap) et à la Direction de l'Autonomie (mission accessibilité), la concrétisation de 2 objectifs ambitieux :

- changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.
- favoriser l'accessibilité de la ville pour tous grâce au schéma d'accessibilité.

Ces actions se font en lien étroit avec une trentaine d'associations œuvrant sur le champ du handicap.

14.3.2.1. La mission handicap : Outils et actions 2019

En 2019, les outils et les actions ont été les suivants :

- Mise en service du BUS, outil itinérant destiné à expérimenter, dans les territoires,
- Tenue d'une conférence sur handicap et sexualité et à la poursuite des actions de sensibilisation en établissements scolaire.
- Evolution des cycles de sensibilisation pour s'adresser au monde de l'entreprise. Les agents de la Citadelle et les salariés de KEOLIS ont ainsi pu bénéficier d'un programme de sensibilisation adapté aux réalités de leurs métiers.

14.3.2.2. Zoom sur le nouvel outil de la mission handicap : le BUS*

* Le BUS, acronyme qui signifie balade dans l'univers des sensibilisations.

Dans le cadre des actions de sensibilisation au handicap conduites avec les associations, le CCAS se dote d'un nouvel outil : un bus aménagé et transformé en showroom de l'accessibilité. Un travail, amorcé 2 ans plus tôt a été poursuivi en lien avec la filière BTS « design d'espace » et le bac professionnel pour la réalisation des plans et du mobilier.

La Mission Handicap a coordonné les travaux, suivi le chantier, conçu les scénographies en partenariat avec le milieu associatif et des professionnels de l'animation. Des mécènes et partenaires opérationnels ont également contribué, avec le CCAS, au co-financement du projet. L'inauguration de juin 2019, lors du Festival des Grandes Heures Natures, a remporté un vif succès. Outre les 100 invités présents lors du lancement, 700 visiteurs ont expérimenté l'outil pour mieux appréhender les différences. Le bus, en effet, est le théâtre de plusieurs scénarios empruntés à la vie courante.

Les publics accueillis seront de 3 types : les jeunes enfants (9-11ans) ; les adolescents (lycéens ou apprentis) ; les adultes (lors de journées grand public tels foires, biennales du handicap et de l'autonomie, salons, etc.). Des scénarios différents ou complémentaires selon les âges sont proposés par les animateurs.

Depuis son inauguration, le BUS a été à la rencontre de son public lors de 3 sorties et son attractivité ne s'est pas démentie.



- **Chiffres clefs 2019 du BUS :**

- ✓ **46000 €** : budget d'investissement
- ✓ **6** mécènes ont concouru au financement à hauteur de **6500 €**
- ✓ **3** sorties depuis l'inauguration pour **900** visiteurs;
- ✓ **99%** taux de satisfaction des visiteurs
- ✓ **4** scénarios d'expérimentations différents et **+30** supports de communication vidéo à disposition dans la médiathèque vivante.

14.3.2.3. Bilan des actions de sensibilisations au handicap, également dénommées journées handi-citoyennes

Depuis 2016, le CCAS conduit des actions pédagogiques dans les établissements scolaires afin de faire évoluer le regard porté par les jeunes sur le handicap et renforcer la citoyenneté des générations futures. Elles visent à favoriser durablement les comportements civiques. Elles prennent la forme d'ateliers précédés d'une conférence introduisant les différentes problématiques du handicap.

Au cours de l'année 2019, la mission handicap a continué de travailler avec les représentants d'associations mais également avec des personnes indépendantes en situation de handicap et qui acceptent de témoigner.

Pour gagner en efficacité et assister les bénévoles associatifs, la mission handicap continue à faire appel aux personnels en interne et en transversal, notamment aux services civiques.

Ainsi, la mission handicap en collaboration avec ses différents partenaires associatifs est intervenue en 2019 sur **12 sites (établissements scolaires et professionnels), représentant 1274 personnes touchées, sur 15 dates.**

Le tableau ci-après détaille les lieux de mise en œuvre de cette politique publique et renseigne sur les durées et le nombre (indicatif et approximatif) de personnes rencontrées/touchées.

Etablissements	Nombre de dates	Nombre de participants/bénéficiaires
Agents de la citadelle	2	70
Elèves école Bourgogne	1	25
Lycée Jules Haag	0.5	30
Entreprise KEOLIS de Besançon, sensibilisation des encadrants et salariés au fil de l'eau - journée 1 (26 mars)	1	70
Elèves école Jules Ferry (2 avril)	1	24
Filière IMRT	1,5	30
Lycée St Jean	1	50
Filière MFR	1	70
Journée spéciale inauguration du BUS (14 au 16 juin)	3	700
Entreprise KEOLIS de Besançon, sortie n°1 du BUS et journée 2 (18 juin)	1	70
Journée spéciale SEEPH en partenariat avec LADAPT et ARIS cap Emploi, sortie n°2 du BUS (17 nov)	1	100
Journée spéciale de sensibilisation des agents du CCAS, sortie n°3 du BUS (19 déc)	1	35
TOTAL1	15 Dates	1274 personnes

14.3.2.4. Exposition retraçant dix ans de journées handi-citoyennes

En 2019, une exposition de 34 planches, retraçant 10 ans de journées handi-citoyennes a été organisée. Cette exposition a été visible durant 2 mois au rectorat de Besançon dans le cadre du partenariat qui lie la Ville de Besançon et le rectorat et pendant 2 mois, à la Mairie, 2 rue Mégevand, ainsi qu'à la MSAP de Planoise située Place Cassin.

14.3.2.5. conférence de Jennifer Fournier

Le 04 novembre 2019, Jennifer Fournier a tenu une conférence sur le thème handicap et sexualité.

**Sexualité :
passer le
(handi)cap !**

**Tout savoir
sur les handicaps
et la sexualité**

**Conférence de
Jennifer Fournier,
Maîtresse de Conférences - Université
Lumière Lyon 2**

**Lundi 4/11 de 20 h à 23 h
(ouverture des portes à 19 h)
Auditorium du Conservatoire
(Cité des Arts, Besançon)**

**Conférence 100 %
accessible au public sourd
et malentendant**

+ d'infos sur sortir.besancon.fr

14.3.2.6.A propos d'HANDI-Actu...

HANDI-Actu était un journal électronique de la Ville de Besançon devenu e-magazine en 2010. La première parution date de 2006 et bien qu'apprécié des 4600 abonnés, sa dernière parution remonte à 2014. Tous les numéros d'HANDI-Actu (soit 44 depuis 2006) restent consultables et consultés sur le site de la Ville de Besançon.

15. CONCLUSION

Ce rapport, comme les précédents, ne peut à lui seul résumer l'ensemble des actions de GBM, des communes membres, de la Ville, de son CCAS, comme celles des partenaires du territoire.

L'ensemble des travaux et des actions concrètes listés, indiquent cependant une volonté partagée de répondre aux engagements pris.

Le travail est conduit avec méthode, par GBM, la Ville de Besançon et son CCAS et l'ensemble de leurs partenaires, afin de surmonter au mieux les difficultés.

Les travaux engagés sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement (transport, voirie, ERP, IOP) le sont, de façon à en respecter, la mise en cohérence et la pertinence.

En 2019, le groupe d'experts d'usage a été régulièrement contacté en amont des grands projets portés au niveau de la Ville tout particulièrement. Les résultats de son action sont effectifs au niveau du territoire où une véritable accessibilité tournée vers l'usage est aujourd'hui prise en compte.